# Le Rappel Républicain
## DE LYON

Deuxième Année. — N° 355

Journal Démocratique Quotidien

Jeudi 22 Décembre 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1er & 16 DE CHAQUE MOIS

Les ANNONCES sont reçues { A LYON, exclusivement aux bureaux de la *Société de Publicité Artistique et Commerciale*, 52, Rue de la République — A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité

5 cent le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella

Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent le N°

ABONNEMENTS. { Lyon et départements limitrophes . 5 fr — 10 fr — 20 fr ; Autres départements. .... 6 » — 12 » — 24 » ; Etranger (Union postale)... 9 » — 18 » — 36 » (Trois mois — Six mois — Un an)


## FAITS DU JOUR

**La Chambre a continué hier la discussion du budget. Elle a abordé et discuté le budget de l'agriculture.**

—o—

**La démission de l'amiral Bienaimé a produit une grosse émotion. Le bruit court toujours de sa candidature au deuxième arrondissement de Paris.**

—o—

**La mort de M. Syveton est toujours l'objet de nombreux commentaires. On discute peut-être davantage l'hypothèse du crime.**

—o—

**M. Ferrette, député de la Meuse, adresse à Rochefort une lettre publique qui met M. Noilhan en singulière posture.**

—o—

**Il n'y a aucune nouvelle saillante d'Extrême-Orient.**

—o—

**La douzième commission d'intérêt local a accepté le principe de l'annexion de Villeurbanne et réservé sa décision pour celle de Caluire et de l'industrie.**

—o—

**Dans un bel ordre du jour, le colonel de Fraguier, commandant le 158e de ligne, stigmatise le rôle du F∴ délateur Crescent.**

## Le Canot automobile

L'époque du Salon de l'Automobile et de la coupe du Salon, organisée en Seine à travers Paris, m'amène à parler aujourd'hui des canots automobiles.

Tout d'abord, peut-on classer les canots automobiles dans la catégorie des machines d'utilité incontestable ? Certes oui, mais en ne considérant le canot automobile actuel que comme une simple indication, que comme un simple appareil d'étude.

Les courses de canots ont à la fois donné un grand essor à ce nouveau genre de locomotion, mais en le détournant un peu de sa destination pratique.

Il faut, avant tout, se pénétrer de cette idée, que les canots actuels ne possèdent ni la stabilité, ni le confortable qui les rendra vraiment utiles, et leur marche, très rapide, n'a lieu qu'au détriment de la robustesse de la coque et de la marche normale du moteur.

Le canot automobile, tant dans sa coque que dans son moteur, demande de profondes modifications.

Il me faut en premier lieu voir ce que les coques couramment construites ont de défectueux. Elles manquent de stabilité, de solidité et leur jaugeage n'est pas en rapport avec l'énergie motrice et, par suite, avec la dépense du liquide carburant.

Le défaut de stabilité provient du but même que cherchent à atteindre les constructeurs ; aller de plus en plus vite, par suite trop faible tirant d'eau et mauvaise position du centre de gravité de l'ensemble.

Le manque de robustesse provient également de la même cause ; pour aller vite on a construit très léger.

Enfin, le jaugeage trop faible est la conséquence inévitable des deux défauts précédents, ou plutôt de leur cause ; il ne s'agit pas de transporter un poids plus ou moins fort, mais de le transporter rapidement ; de plus, il n'est pas possible de charger une embarcation mal équilibrée et faible.

Et si de telles embarcations ont pu résister aux courses en rivière, voire même en mer, c'est que la vitesse seule annulait ces facteurs défectueux.

Mais, dans la pratique, il ne suffit pas d'aller vite, il faut pouvoir aussi prendre une allure modérée, et cela, soit dans un cours d'eau tourmenté, soit sur une mer agitée ; c'est ce que ne pourraient faire les canots actuels qui, dans de telles conditions, seraient bien vite retournés.

Mais une autre question tout aussi importante attire également l'attention de tous ceux qu'intéressent les canots automobiles, c'est la question des moteurs.

Jusqu'à présent, on a employé des moteurs de voitures automobiles, cela était inévitable ; le succès remporté par ces moteurs, les vitesses qu'ils permettent d'obtenir sur terre semblaient l'indiquer, l'imposer même, aux constructeurs de bateaux.

Cependant, le moteur à essence à régime très rapide n'est pas le plus pratique, ni le plus économique ; de plus, il s'accommode mal aux installations fixes, et celle d'un bateau peut être acceptée comme telle ; ses vibrations sont à la fois désagréables pour les passagers et nuisibles pour la coque ; enfin, c'est un moteur qui dépense relativement beaucoup, et qui est sujet aux avaries.

Quant à l'essence, c'est le dernier des hydrocarbures qu'il faille choisir dans le cas qui nous occupe, à cause du danger que présente une grande provision de ce liquide.

Il faut donc, à mon avis, modifier le moteur actuel et fabriquer un moteur à un régime plus lent donnant moins de trépidation, plus robuste. En un mot, un moteur tenant le milieu entre le moteur de la voiture et le moteur industriel. Il faut surtout travailler la question du pétrole lourd, car ce dernier est le seul pratique pour la navigation et on le trouve partout, alors qu'il est souvent difficile de trouver de l'essence et de l'alcool, surtout dans les colonies.

Il faut enfin renforcer et équilibrer les coques, cela aura très probablement lieu au détriment de la vitesse, mais en pratique, il n'est pas plus nécessaire de faire quarante kilomètres à l'heure sur eau, que cent kilomètres à l'heure sur route.

On obtiendra ainsi des embarcations réellement pratiques, susceptibles de rendre des services réels sur mer ou en rivière, sur le continent ou aux colonies.

Et puisque notre attention tend toujours ici à se porter sur la question coloniale, je crois pouvoir affirmer que des bateaux automobiles bien compris peuvent, aux colonies, être d'une très grande utilité.

Beaucoup de colonies, principalement en Afrique, possèdent des cours d'eau navigables, surtout pour les embarcations d'un tirant d'eau assez faible, le canot automobile peut être un auxiliaire précieux en ce cas, tant aux colons qu'aux administrations coloniales. Les dernières peuvent l'utiliser, soit pour la surveillance des rives, soit même pour les services postaux, dans tous les cas où l'établissement des routes est chose difficile.

Il faut donc travailler activement cette question de la navigation automobile, elle mérite l'attention et les encouragements de tous, car son avenir est peut-être aussi fécond en conséquences pratiques que l'a été le prodigieux développement de l'industrie automobile.

H.-J. BARBIER.

## NOTES POLITIQUES

### LA DÉMISSION DE L'AMIRAL BIENAIMÉ

Après Jamont, après Zurlinden, après Hervé, Hartschmidt, Négrier, Marchand, et vingt généraux, qui ont dû quitter l'armée, dégoûtés et découragés, voici le vice-amiral Bienaimé qui démissionne et jette ses épaulettes à la tête du ministre.

L'amiral Bienaimé est un des officiers les plus estimés, les plus capables de notre armée de mer. M. Camille Pelletan, qui a fait dans la marine des coupes sombres et désorganisé tous les cadres, n'a pas osé le punir ou le destituer. Ils n'a pas pu toucher à celui qui est resté si longtemps à la tête de nos escadres, qui a donné tant de preuves de science et d'intelligence, qui s'imposait véritablement à la tête de l'armée navale par son prestige et la situation considérable qu'il occupait parmi les officiers généraux et les équipages.

Le vice-amiral avait été longtemps préfet maritime, commandant en chef à la mer, enfin chef d'état-major général. C'est lui qui a révélé à l'opinion publique, et plus spécialement à la commission d'enquête, les folies et les inepties de M. Pelletan, les marchés scandaleux conclus sans l'avis des conseils techniques, l'arrêt de toutes les constructions, les agissements de M. Vittone, dénoncé enfin le péril que font courir à la défense nationale les conceptions fantastiques d'un ministre incapable et sectaire.

Tant que l'amiral restait à son poste, matelots et officiers pouvaient encore avoir confiance et ne pas désespérer de la flotte de la République.

Il avait en effet démontré sa perspicacité notamment à propos du départ du *Sully* ; son énergie, notamment au sujet de l'incident de Kermorvan ; tous les marins comptaient sur lui pour pallier les gaffes de M. Pelletan et réparer le mal qu'il a fait.

Mais l'amiral ne veut plus, ne peut plus conserver le contact avec un ministre aussi déséquilibré. La coupe déborde. Il tient à dégager sa responsabilité et à décliner toute solidarité avec M. Pelletan, et c'est sous le coup de l'indignation que ce matin, renonçant à lutter avec un fou, constatant son impuissance à faire encore quelque bien, il vient d'amener son pavillon et de briser son épée.

La carrière brillante de l'amiral ne peut se terminer ainsi. Ce vaillant soldat peut encore rendre des services au pays, si les électeurs patriotes le font passer de la dunette du commandant... à la tribune de la Chambre. — E. M.

## INFORMATIONS

### M. MARCEL HABERT DANS LES COULOIRS

Paris, 21 décembre.

M. Marcel Habert est venu aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre. Ses anciens collègues de l'opposition lui ont fait un accueil très chaleureux.

Comme M. Mougeot traversait le salon de la paix, M. Gauthier de Clagny l'a pris par le bras en lui disant : « Venez que je vous fasse voir un proscrit. » Et le ministre de l'agriculture a dû, de la meilleure grâce d'ailleurs, serrer la main de M. Habert.

### LES COMMISSIONS SANITAIRES

On a distribué aujourd'hui un rapport de M. Féron sur les propositions de loi de M. Cazeneuve et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 20 et 25 de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique.

Voici le texte adopté par la commission :

ARTICLE 1er. — Le paragraphe 5 de l'article 20 du Titre II de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique est modifié comme suit : « Chaque commission sanitaire de circonscription sera composée de cinq membres au moins et de onze au plus, pris dans la circonscription. Elle comprendra nécessairement un conseiller général élu par ses collègues, un médecin, un pharmacien, un vétérinaire, au moins un architecte ou un technicien d'une compétence analogue. »

ART. 2. — L'article 25 est complété comme suit : « Seront également membres de droit les professeurs d'hygiène des facultés de médecine de Paris, Lyon, Bordeaux, Lille, Nancy, Toulouse, Montpellier et le professeur d'hygiène de l'école de médecine et de pharmacie de plein exercice de Marseille. »

### LES CAISSES D'ÉPARGNE

Paris, 22 décembre.

Voici le relevé des opérations des Caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations, du 11 au 21 décembre 1904 :

| | |
|---|---|
| Dépôts de fonds..... ...Fr. | 5.077 832 |
| Retraits de fonds..... | 4.128 448 |
| Excédent de dépôts..... | 949.384 |

Excédent de retraits, du 1er janvier au 21 décembre 1904 : 42.207.824 fr.

### CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, 21 décembre.

Le conseil supérieur a adopté ce matin un projet d'arrêté concernant les juges suppléants dans les jurys de concours pour l'agrégation des Facultés de droit, de médecine et des écoles supérieures de pharmacie.

Aux termes de l'arrêté du 16 novembre 1874, les juges suppléants étaient tenus d'assister à la première séance du concours. C'était toujours pour eux une perte de temps et souvent aussi, lorsque le concours avait lieu durant les vacances, une perte d'argent. Le nouvel arrêté supprime cette formalité et fixe que, dorénavant, en cas de récusation ou de tout autre empêchement d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury se complétera dans cette séance au moyen d'un tirage au sort fait parmi les membres supplémentaires désignés par le ministre.

Le conseil a également adopté un projet d'arrêté relatif au brevet et au diplôme de langue arabe et au brevet de langue kabyle.

## LA CONTRE-PARTIE

Le philosophe Azaïs avait découvert le système des compensations. Dans le monde de la finance, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la contre-partie. Ce jeu de bascule, interdit par la loi, semble avoir été adopté par le nouveau ministre de la guerre qui le considère, sans doute, comme le meilleur moyen de satisfaire ses meilleurs amis tout en donnant quelques gages à l'opinion publique révoltée.

C'est ainsi que nous avons appris, presque à la même heure, la mesure anodine prise à l'égard du délateur Pasquier et le déplacement des archivistes Gribelin et Dautriche.

Le commandant Pasquier, directeur de la prison du Cherche-Midi, prend sa retraite. Il y est bien forcé, puisque depuis le 6 décembre, il a atteint la limite d'âge ; mais, étant en retraite, il pouvait rester directeur de prison. M. Berteaux, se voyant dans l'obligation de le révoquer, tourne la difficulté, pour ne pas effaroucher les Loges. Il supprime l'emploi à la date du 1er mars. Jusque-là, le F∴ Pasquier restera bien tranquille dans son fromage, et le Grand-Orient aura le temps de lui trouver une nouvelle occupation. Il me semble tout désigné pour remplacer Bidegain.

Ce Pasquier n'est pas en effet, une casserole ordinaire. C'est la *casserole-major* dans laquelle mijotait l'armée tout entière. Le déballage des fiches signées par ce prince des délateurs dure depuis trois jours, et il est loin d'être terminé. Devant un pareil amoncellement d'immondices, M. Berteaux, malgré son dégoût, n'a pu se défendre contre un vague sentiment d'admiration, et c'est ce qui, jusqu'à un certain point, pourrait expliquer qu'il ait réservé à l'égoutier en chef un véritable traitement de faveur.

Ce qui ne s'explique pas, — sinon par le jeu de la contre-partie, — c'est la disgrâce des archivistes Gribelin et Dautriche, qui sont d'honnêtes gens et n'ont jamais dénoncé personne. Ils sont punis parce qu'ils ont toujours fait leur devoir. L'archiviste Gribelin avait été remplacé au bureau des renseignements par son camarade Dautriche, au moment de l'arrivée du général de Galliffet au ministère de la guerre.

L'arrestation de l'archiviste Dautriche, son emprisonnement pendant quatre mois et son acquittement par le conseil de guerre en même temps que le capitaine Rollin, les capitaines François et Maréchal sont des faits trop récents pour qu'il soit besoin de les rappeler.

Il suffit de constater que le commandant Targe, convaincu d'avoir fait arrêter quatre officiers innocents, est toujours attaché au ministère de la guerre qu'il représente devant la cour de cassation. Puisque Targe reste, il est clair que Dautriche devait partir. M. Berteaux n'est pas très scrupuleux, mais il est logique. — M. G.

## Une Victime de M. Pelletan

**La retraite de l'amiral Bienaimé. Bruits de candidature. — Un prochain livre : « Péril national ».**

Paris, 21 décembre.

M. Pelletan accepte la demande de mise à la retraite de l'amiral Bienaimé et l'on dit que celui-ci sera candidat à l'élection du deuxième arrondissement de Paris. Quelques personnes ont même affirmé qu'il n'avait démissionné que pour pouvoir se présenter.

L'amiral dément lui-meme cette affirmation :

« Je n'ai eu, dit-il, aucune sollicitation, de quelque nature qu'elle soit. J'ai donné ma démission, à laquelle je songeais depuis trois mois, vous le savez, sans autre arrière-pensée que de reprendre ma liberté de citoyen. Je n'ai pas songé, même aujourd'hui, aux conséquences qu'on croit en tirer, en me faisant passer pour ayant traité avec les nationalistes.

« Je ne peux et ne veux recevoir aucune proposition jusqu'au moment où je serai libre et ce ne serait alors que sur le terrain de la République que je continuerais à servir, loyalement, comme je l'ai fait depuis trente-trois ans.

Ces dernières paroles sembleraient indiquer que l'amiral Bienaimé acceptera la candidature qui certainement va lui être offerte :

« Je ne brise pas mon épée, a déclaré encore l'amiral, sans que mon cœur saigne. Si je le fais, c'est dans la volonté de servir encore la marine par d'autres moyens. Que voulez-vous ? J'étais ennuyé de lutter sans être à même de me servir de tous les arguments que possèdent les citoyens.

« Aujourd'hui, je ne me sens pas libre de tout dire, mais demain, lorsque le ministre m'aura notifié ma mise à la retraite, demain je pourrai donner libre cours à mes pensées, comme un autre homme. La discipline m'interdit de parler sous les armes, que le ministre a émoussées du reste, me mettant dans la position de disponibilité, qui est la retraite déguisée. Eh ! bien, de cette activité-là, je n'en veux plus et je pourrai au moins savourer cette satisfaction, qui pourra vous paraître étrange, de consacrer ce qui me reste à vivre à la marine qu'il m'était devenu impossible de servir utilement, puisque encore en activité. Voilà où nous en sommes ! ».

Dans quelques semaines paraîtra de lui un livre sur la marine intitulé : *Péril national*. Voici le texte de la préface :

Au moment où notre marine, par suite de la progression rapide de celles de nos voisins, perd le rang qu'elle avait gardé jusqu'ici et où elle est en proie à la désorganisation dénoncée à la tribune française comme un *péril national*, il nous semble opportun d'attirer sur elle l'attention de l'opinion.

L'étude que nous publions aujourd'hui n'est cependant pas une œuvre de polémique. Elle est essentiellement professionnelle. Notre intention est de montrer l'intérêt qu'a la France à conserver sa part de puissance maritime et de rechercher les moyens économiques les plus propres à la développer. Nous le ferons en deux chapitres.

Dans le premier, d'ordre historique et politique, nous définirons les bases essentielles de notre établissement naval et nous en déduirons la composition obligée de notre flotte de guerre.

Dans le second, d'ordre administratif, nous rechercherons si, par un meilleur emploi de nos ressources, nous ne pourrions pas éviter ou au moins atténuer les augmentations de dépenses qu'on commence à trouver nécessaires pour suivre le développement si rapidement ascendant des marines étrangères.

Selon nous, on doit y arriver en enserrant l'administration de la marine dans des lois organiques mettant un terme à la réalisation toujours onéreuse des conceptions passagères et en l'obligeant à suivre ses dépenses et leurs conséquences sur l'avenir dans des budgets clairs les faisant ressortir toutes en fonctions de leur rendement final : la guerre navale.

Nous revenons à ce sujet sur des idées que nous avons déjà exposées en 1902, dans les *Annales politiques et parlementaires*, au lendemain du vote de la loi du 10 décembre 1900 sur les constructions navales, que nous considérions alors comme une étape décisive vers le progrès, sans nous douter qu'au lieu de continuer à marcher comme nous le souhaitions dans la voie si bien amorcée par M. de Lanessan, son successeur nous ramènerait plus que jamais dans celle de l'arbitraire et de l'incohérence.

### LA DÉMISSION ACCEPTÉE

Paris, 21 décembre.

Une note officielle annonce que par décision présidentielle du 20 décembre 1904, le vice-amiral Bienaimé (Amédée-Pierre-Léonard) a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services et sur sa demande. Cet officier général sera rayé des contrôles de l'activité le 21 décembre 1904.

La démission du vice-amiral Bienaimé ayant été acceptée par le président de la République, il est presque certain qu'il sera candidat.

D'autre part, des démarches ont été faites auprès de M. Levée, conseiller municipal du quartier du Palais-Royal, pour lui offrir la candidature dans le deuxième arrondissement au nom des comités et des groupements antiministériels. La réponse de M. Levée est attendue pour demain matin.

### DÉTAILS BIOGRAPHIQUES

Le vice-amiral Amédée-Pierre-Léonard Bien-Aimé (la véritable orthographe est en deux mots) est né le 26 février 1843. Il est donc actuellement âgé de soixante et un ans.

Après de brillantes études scolaires où le futur amiral avait déjà fait maintes preuves de son assiduité au travail et de son goût pour les mathématiques, celui qui n'était alors que l'élève Amédée Bienaimé entra en 1859, dans un excellent rang, à l'Ecole navale d'où il sortit le 1er août 1861, en qualité d'aspirant.

Il fut ensuite nommé successivement enseigne de vaisseau le 1er juillet 1864 et lieutenant de vaisseau, le 7 mars 1868. Ce n'est que douze années plus tard le 9 août 1880, qu'il obtint le grade de capitaine de frégate pour passer le 26 juin 1887 à celui de capitaine de vaisseau.

En juillet et août 1892 il fut expédié en mission avec l'aviso *La Manche* au Spitzberg et l'île Jean Mayen et publir de cette excursion scientifique une relation très intéressante.

Le capitaine de vaissean Bienaimé fut nommé chef de la division navale dans l'Océan indien pendant la campagne de Madagascar, et comme tel il participa à la défense maritime et terrestre de l'île.

C'est sous sa direction qu'on construisit le warf de Majunga.

Contre amiral le 8 juin 1895, il prit bientôt le commandement de la division des croiseurs de l'Ecole supérieure de la marine.

Promu vice amiral le 8 avril 1900, il fut chargé en remplacement de l'amiral Treillard, des fonctions de chef d'état major général de la marine.

Préfet maritime de Lorient en 1902, le nouveau ministre M. Pelletan, le fit passer à Toulon.

On sait qu'il fut récemment relevé de son commandement à la suite des incidents du *Sully*, de ceux de l'indiscipline dans l'armée, etc.

Ajoutons que l'ancien préfet maritime du cinquième arrondissement (Toulon), occupe au tableau d'ancienneté le quatrième rang, après MM. les vice-amiraux de Maigret, Fournier et de la Bonninière de Beaumont.

Le marin si distingué qui vient d'envoyer sa démission au ministre de la marine, était grand-officier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique et commandeur de nombreuses décorations étrangères,

## LA SITUATION AU MAROC

### Le Mouvement francophobe

Cologne, 21 décembre.

On télégraphie de Tanger, 20 décembre, à la *Gazette de Cologne* :

« Le bruit court, dans les milieux marocains, que le sultan, sur l'invitation des ulémas, qui lui reprochaient ses tendances francophiles, a congédié le ministre de la guerre, Si-Mohammed Guebbas, et le ministre des affaires étrangères, Abd-El-Krim Ben Sliman.

« On dit que la situation du vizir Mohammed-Tasi est ébranlée. Il aurait envoyé sa fortune à l'étranger. »

## Terrible Tempête en Portugal

### UNE QUARANTAINE DE VICTIMES

Lisbonne, 21 décembre.

La mer s'est subitement démontée sur la côte nord du Portugal.

Dix-huit pêcheurs de Figueira-da-Fez ont péri, 600 demandent des secours. Le bac traversant l'embouchure du Mondego, a chaviré. Quatorze passagers se sont noyés.

Dans le bassin de Loixoès, 5 barques ont chaviré. Cinq matelots ont péri.

## La Délation dans l'Armée

### Le Commandant Pasquier et le Commandant de Nourquer du Camper.

Paris, 21 décembre.

A la suite d'une demande d'excuses ou de réparation par les armes faite au nom du commandant de Nourquer du Camper, chef d'escadron au 11e cuirassiers, le commandant Pasquier, directeur de la prison du Cherche-Midi, a adressé directement à l'officier qu'il avait diffamé dans ses fiches la stupéfiante lettre qui suit :

Paris, 19 décembre 1904.

Le chef de bataillon Pasquier, commandant les prisons militaires de Paris, à M. le commandant de Nourquer du Camper, chef d'escadron au 11e cuirassiers.

Il est certain, en premier lieu, que je suis étranger à la publication frauduleuse faite par M. Guyot de Villeneuve, dans les journaux, de notes de renseignements qualifiées fiches, qui me sont attribuées. La source de cette publication étant la trahison, le vol et le recel, il n'y a pas à faire de distinction entre celles de ces notes dont la reproduction pourrait être fidèle et celles qui sont apocryphes, falsifiées ou tronquées.

Je n'éprouve aucun embarras à reconnaître que, faisant partie d'une association à laquelle le ministre de la guerre s'était adressé pour se renseigner sur l'attitude politique et la conduite extérieure de certains officiers, j'ai déféré dans la mesure du possible au désir officiel qui m'avait été exprimé. Dans ces conditions, il ne saurait être question de déplacer les responsabilités et j'ai le regret de ne pouvoir vous donner de plus amples explications.

PASQUIER.

M. le commandant du Camper a fait à cette lettre la belle et énergique réponse qui suit :

Monsieur,

Je m'abstiendrai vis-à-vis de vous de toute expression injurieuse, parce que j'estime que, si on insulte quelqu'un, celui-ci doit avoir l'espoir de trouver un répondant. Or, la teneur de votre lettre vous interdit à tout jamais cette solution. Il n'est pas encore admis dans l'armée française qu'on se batte contre un officier qui n'éprouve, ainsi que vous le dites, aucun embarras à se déclarer mouchard.

Je vous avais fait la partie belle en vous offrant, malgré l'avis de beaucoup de mes camarades ou amis, l'occasion de vous trouver face à face avec un honnête homme, l'épée à la main. Ne pensez plus à cette satisfaction des braves gens. Vous ne relevez désormais que du mépris public.

Commandant DU CAMPER.

## OBSÈQUES DE M. PIERRE BARAGNON

Paris, 21 décembre.

Les obsèques de M. Pierre Baragnon, directeur du *Courrier du Soir*, ont été célébrées ce matin en l'église Saint-Philippe-du-Roule, au milieu d'une très nombreuse assistance de notabilités politiques.

Le convoi funèbre s'est formé au domicile mortuaire. Le deuil était conduit par M. Paul Revoil, neveu du défunt.

Parmi les personnalités présentes, citons le général Dubois, M. Abel Combarieu, le général Brugère, MM. Peytral, Jean Dupuy, sénateurs ; Etienne et Thomson, députés ; Eugène Pierre, secrétaire général de la présidence de la Chambre, Hébrard, directeur du *Temps* ; Besson, du *Petit Dauphinois* ; la rédaction du *Courrier du Soir*.

Selon la volonté du défunt, ni fleurs, ni couronnes n'avaient été déposées sur le char funèbre.

Au cimetière Montmartre a eu lieu l'inhumation ; M. Jean Dupuy a adressé quelques paroles d'adieu à Pierre Baragnon.

## Le Jésuitisme de M. Augagneur

Paris, 21 décembre.

Hier soir, les « Amis de l'Enseignement laïque » avaient organisé une conférence à l'hôtel des Sociétés savantes. Il y avait là des personnes très distinguées et très compétentes. Mais les assistants ont été quelque peu étonnés d'y voir pontifier M. Augagneur.

On ne s'attendait guère à trouver M. Augagneur au milieu de savants ! Personne à Lyon ne sera stupéfait d'apprendre que M. Augagneur a parlé beaucoup de lui-même. Ce n'est pas lui qui dira jamais : « Le moi est haïssable ! » Il dit plutôt : « Le moi est aimable ! » et par là il démontre que, s'il a des connaissances variées sur une infinité de sujets, on ne doit avoir qu'une confiance médiocre dans son bon goût.

Si nous en croyons ses thuriféraires, M. Augagneur a demandé en terminant *son admirable discours*, car apprenez aussi, et vous l'ignoriez, vous qui l'avez entendu, que M. Augagneur est un grand orateur ; M. Augagneur a demandé « qu'il n'y eût plus dans l'Université de la République avantage à être clérical et conservateur ».

Toutes nos excuses à M. Augagneur, nous l'avions méconnu. Nous le croyions — oh ! pas démesurément — un tantinet sectaire. Quelque « délateur » avait abusé de notre naïveté. M. Augagneur est resté fidèle *in petto* à ses croyances de jadis et à ses principes de bourgeois férocement adversaire de la classe ouvrière. Ce n'est qu'à ces opinions qu'il doit de ne pas avoir été exclu de l'Université. Ce n'est qu'à ces principes qu'il doit de s'être assis avec une hâte un peu impertinente dans le fauteuil professoral de sa victime, M. Gailleton.

Si M. Augagneur professe la syphiligraphie, ce n'est pas à cause de sa compétence, ni de son combisme, mais tout simplement parce qu'au fond, il reste « jésuite ». Plaigeons les jésuites et nos excuses réitérées à M. Augagneur « clérical et conservateur » !

## L'ACTUALITÉ

## A PROPOS DE ROLAND

**L'empereur d'Allemagne librettiste. Roland à Berlin. — Le cours de M. Révillout. — Une thèse originale. — Le Moyen-Age en Egypte. — Un roman de chevalerie inconnu. Le Roland du pays des Pharaons.**

Guillaume II, qui a toutes sortes de cordes à son arc, et même de ficelles, jalousant les lauriers du librettiste, a fait représenter, à l'Opéra de Berlin, un *Roland* de sa composition.

Le paladin, neveu de Charlemagne, est aussi populaire chez les Allemands que chez nous, et l'attachement que nos voisins d'outre-Rhin lui montrent prouve, une fois de plus, que la force morale des nations est faite du respect des traditions héroïques.

Par une coïncidence heureuse, au moment où l'on parle de l'œuvre inédite du librettiste couronné, un des plus distingués professeurs de l'Ecole du Louvre, l'éminent égyptologue, conservateur à notre Musée national, M. Eugène Révillout, ouvrait son cours devant un auditoire choisi, qu'il entretenait précisément de Roland...

Roland à Roncevaux, soit : mais Roland en Egypte !

C'est que M. Révillout a découvert, sinon l'origine même de la chanson de Roland au pays des Pyramides, du moins, sa source littéraire. Et, pour preuve, il déroule devant ses auditeurs, surpris par cette révélation, un papyrus qui raconte les hauts faits d'un preux au pays des Pharaons.

Il n'hésite pas à soutenir qu'il fut l'un des prototypes des héros de nos chansons de geste, et que le Roland, qui fut chanté chez nous comme celui que Guillaume II va faire mettre en musique par M. Léoncavallo, sont des personnages de même essence.

Il nous le répétait dans son vaste cabinet du Louvre, où son érudition a rendu la parole aux civilisations si longtemps demeurées muettes.

— L'esprit chevaleresque, comme tout ce qui en découle, les jeux héroïques, les prodigieux exploits et littérairement les chansons de geste et les romans d'amour est né du contact des Francs avec les Arabes. Je sais que j'ai étonné mes auditeurs en soutenant cette thèse ; j'en ai peut-être même scandalisé quelques-uns en portant la main sur l'arche sainte, car on n'a jamais formellement soutenu ce que j'avance. Mais, est-ce diminuer une institution ou un mouvement d'esprit que d'en chercher les origines ?

La chanson de Roland, qu'a si poétiquement chantée mon ami Gautnier, de l'Institut, provoquera-t-elle moins d'admiration, moins d'enthousiasme parce qu'on saura qu'elle a eu, sous d'autres cieux et chez un autre peuple, des précédents littéraires ? A Dieu ne plaise ! Oui, c'est d'Arabie où, de tout temps exista le culte de l'héroïsme, l'amour des luttes, des fantasias, qu'est sorti l'esprit chevaleresque. C'est de la littérature arabe, toute d'exaltation pour les hauts faits des preux, leur gloire, leur amour, que sont nés la chanson de geste et le roman de chevalerie. En Egypte, ce même contact des peuples sémitiques produit, au VIe et au VIIe siècle avant notre ère, des résultats analogues.

Nous nous trouvions, en effet, alors, en présence d'une phase de la féodalité d'origine étrangère, et qui, au lieu de se fondre en une monarchie puissante pour créer un Etat où les sans ou anciens feudes n'auraient eu, ainsi que les seigneurs de Louis XIV, qu'un rôle administratif, tendit à dissocier les rouages de l'administration traditionnelle de la royauté pour y substituer le chaos.

C'est un roman chevaleresque égyptien de cette époque qui inspire au professeur Révillout ces considérations neuves. Nous avons hâte de faire connaissance avec ce Roland d'Egypte...

— Voyons, cher maître, ce héros... présentez-le... Il doit être très séduisant...

— Voilà ! Sous un roi effacé, nommé Petitbast comme dans la chanson de Roland, nous voyons les seigneurs agir, importants et belliqueux. Partout, accompagnés de leurs cavaliers, montés sur des chars de guerre, ils ordonnent joutes et luttes. Ils tiennent que l'honneur de ces chevaliers doit être intact. Ne saurait être chevalier, celui qui aurait reculé, fût-ce devant une armée.

Aussi, est-ce aux chevaliers, et à eux seuls, que le roi s'adresse pour les faire juges de sa requête et les prier d'interrompre le combat : joutes régulières, véritables tournois convoqués par ordre royal dans un but déterminé, avec des juges choisis d'avance et dans les tribunes desquels le roi occupe la première place. Deux maréchaux parcourent la lice en tous sens, avec le droit de faire cesser la lutte, si elle leur paraît irrégulière. C'est le tournoi de notre moyen-âge. Vous le reconnaissez... Et c'est, en effet, le moyen-âge pour l'Egypte...

Dans le roman qu'a découvert M. Revillout, cette chanson de Roland — de tant de siècles antérieure à la nôtre — deux tribus se disputent la possession d'une armure. Car si les Egyptiens sont d'ordinaire vêtus comme le prouvent les monuments classiques, d'un simple petit jupon, dans les combats leurs ajustements sont somptueux.

— Vous voulez connaître maintenant l'affabulation du roman que j'ai traduit du sémitique, lequel était traduit d'un texte contemporain. Ecoutez ; mais j'abrège, les détails sont trop longs.

Pimaï, prince d'Héliopolis, le Roland égyptien, vient réclamer, au nom de sa tribu, l'armure que détient le chevalier Kaamenafi, qui se plaint au roi Petibâst de l'affront qu'on lui fait par cette réclamation injurieuse.

Le roi ordonne en vain de remettre l'objet de la querelle. Kaamenafi s'y refuse. Pimaï le soufflette. L'autre, ivre de vengeance, appelle la guerre sur le pays d'Egypte. Le roi la transforme en tournoi.

Mais si Kaamenafi a le temps de convoquer ses partisans, c'est seul, et contre une armée, comme Roland à Roncevaux, que Pimaï devra combattre.

« Affermis ton cœur, dit-il à son écuyer, et que tous les hommes armés se présentent devant moi. »

Il s'orne alors, comme la victime pour le sacrifice. Outre ses armes offensives et défensives, il revêt une gaîne de cuir destinée à recevoir l'armure ; une étoffe de byssus travaillée en argent et aspergée de pierres précieuses, partant du nombril, lui enserre les jambes ; douze rameaux de palmier, en or et en argent, montent des reins pour aboutir aux épaules, recouvertes d'une même étoffe de bissus tissé d'or. Il jette sur ce costume un manteau, qui laisse apercevoir, sur la poitrine, le pectoral sacré.

Contre toute espérance, grâce à la prodigieuse valeur de Pimaï, la conspiration échoue ; le chevalier félon est renversé par le preux et couché sous son bouclier ; il va périr quand le roi ordonne la trêve. Ainsi que durant le moyen-âge d'Occident, les chevaliers allaient frapper de leur lance l'écu d'un adversaire choisi par eux ; de même dans ce tournoi, a

voit des juges descendre de leurs tribunes, dans l'arène, et défier soit d'autres juges, soit des guerriers quelconques du parti opposé. Comme dans notre moyen-âge encore, où la mêlée en champ clos devenait facilement une bataille rangée où figuraient des armées entières, il est fait un horrible massacre.

— Je vous écoute, mon cher maître, comme un enfant les beaux contes bleus, mais je suis anxieux de savoir le dénouement... Et l'armure...

— L'armure ? Pimai aborde le navire qui la porte ; elle est gardée par 57 chevaliers, il en tue 54, et il s'en empare ; c'est Roland victorieux. Le roman finit là, mais l'histoire continue, et nous savons, par la stèle du songe, comment la victoire définitive resta aux Ethiopiens.

Les traditions égyptiennes, un instant interrompues par ce moyen-âge d'origine étrangère, reparurent. Le parti nationaliste, vainqueur des étrangers dans leurs jeux guerriers, le fut davantage encore par la vie intérieure, les saines vertus et un idéalisme plus élevé et plus vigoureux qui, au lieu de s'attarder à l'individu, savait considérer les ensembles. C'est par là que l'Egypte devait être l'éternel modèle des nations civilisées les plus modernes.

Ainsi, cette année, l'Ecole du Louvre enseigne à ses élèves une chanson de Roland à la manière égyptienne, et donne à la chevalerie l'Orient pour berceau. Et Guillaume II, que Charlemagne laisse rêveur essaie à son tour, avec un peu de musique de faire passer Roland de Ronceveaux à Berlin...

# LA CHAMBRE

Paris, 21 décembre

La séance est ouverte, à 2 h. 1/4, sous la présidence de M. Gerville-Réache, vice-président.

### NOUVEAUX JOURS FÉRIÉS

**M. Chaussier** dépose un rapport sur la proposition adoptée par le Sénat tendant à déclarer jours fériés le lendemain des jours de Noël et du 1er janvier, quand ces derniers tombent un dimanche.

La proposition de loi est adoptée sans débat.

## LE BUDGET DE 1905

### BUDGET DE L'AGRICULTURE

La Chambre reprend la discussion générale du budget de l'agriculture.

**M. Audigier** rappelle qu'il a déposé l'année dernière un amendement au budget tendant à frapper d'un droit de douane la tourbe litière étrangère, pour protéger les producteurs de paille.

L'amendement a été renvoyé à la commission des douanes, au nom de laquelle M. Montfeuillard a fait un rapport.

M. Audigier demande que ce rapport vienne le plus tôt possible en discussion, car, cette année surtout, nos agriculteurs ont besoin d'être défendus contre la concurrence étrangère.

**M. Mougeot**, ministre de l'agriculture, répond aux divers orateurs qui ont parlé dans la discussion générale.

**M. Mougeot** : M. Plissonnier et M. Louis Martin se sont plaints de l'émigration de plus en plus active des habitants de la campagne vers les villes. Ils ont proposé comme remède le développement de l'enseignement agricole et des associations d'agriculteurs.

La République a fait beaucoup en faveur de l'enseignement agricole : écoles pratiques, écoles spéciales des industries agricoles, d'horticulture et ménagères. Récemment, on a créé une école d'hiver, qui permet aux enfants des agriculteurs pauvres de compléter leurs études d'enseignement primaire et agricole en deux hivers. Le succès a été tel que deux autres villes demandent à créer des établissements semblables. (*Très bien ! sur divers bancs.*)

Une école de vannerie va être fondée. On y apprendra la culture de l'osier et la fabrication de ces modèles en osier dont la France avait eu jusqu'ici le monopole.

Je suis disposé à persévérer dans cette voie et à favoriser toutes les créations nouvelles qui me paraîtront de nature à développer l'enseignement agricole.

Les instituteurs ont pour rôle d'inculquer aux enfants qu'il n'y a pas de plus noble profession que celle d'agriculteur (*Applaudissements*). En outre, ils sont encouragés à leur donner l'enseignement agricole par les récompenses que le gouvernement accorde chaque année aux plus méritants.

Le monde des agriculteurs n'est pas resté étranger, comme on l'a dit, au mouvement de solidarité qui s'est fait sentir dans toute la France. (*Très bien ! sur divers bancs*).

Après réflexion, comme toujours, l'agriculteur est devenu un ardent propagandiste de la solidarité. En 1884, il existait en tout en France quatre associations qui s'intitulaient syndicats. Aujourd'hui, il y en a des milliers. C'est par 5,000 qu'on chiffre le nombre des sociétés d'assurances mutuelles pour la mortalité du bétail, qui n'existent que depuis quatre ou cinq ans. En 1904, il s'en est créé 1,300. (*Très bien ! sur de nombreux bancs.*)

L'institution du Crédit agricole, d'autre part, s'est développée heureusement, sous l'impulsion d'un jeune chef de service. Plus de vingt caisses de crédit agricole se sont constituées en 1904 et le chiffre des prêts aux agriculteurs est passé de 40 à 70 millions. (*Très bien ! à gauche.*)

Si on avait facilité l'institution de caisses de retraites dans le monde agricole, on aurait notablement arrêté l'exode des campagnes vers les villes. Je me propose de demander aux professeurs d'indiquer dans leurs conférences la nécessité pour les agriculteurs de se grouper et de constituer des sociétés d'assurances mutuelles, en vue de la retraite.

J'espère pouvoir déposer, au début de 1905, un projet de loi tendant à faire aboutir la création du *Homestead*, du bien de famille, demandée déjà par un certain nombre de membres de la Chambre. J'en ai déjà saisi le conseil d'Etat qui l'a examiné. (*Applaudissements.*)

Un grand nombre d'orateurs se sont occupés de la pisciculture et de la chasse. Les uns m'ont reproché ma tolérance, les autres ma rigueur. J'ai donné des instructions aux préfets en vue de la surveillance des rivières, et, d'autre part, de l'observation de la loi de 1844 dans leurs arrêtés.

En ce qui concerne les petits oiseaux, je tiens à faire connaître tout de suite mon sentiment. J'aime les petits oiseaux, qui égaient nos forêts de leurs chants et qui sont dans nos campagnes les collaborateurs zélés et désintéressés de l'agriculture. (*Applaudissements.*)

Après quelques observations de M. Jumel, qui indique que la question de la chasse ne peut se traiter d'une manière uniforme sur tout le territoire de la France, la discussion générale est close.

On aborde l'examen des chapitres.

**M. Klotz**, rapporteur, parlant sur le chapitre 4, examine les trois amendements déposés.

**M. Klotz** : M. de Beauregard demande de réduire de 100,000 francs le crédit du chapitre. J'espère qu'il voudra bien le retirer. Tous les crédits relatifs au personnel ont été examinés minutieusement.

**M. de Beauregard** : Par déférence pour la commission du budget, je retire mon amendement.

**M. Klotz** : Je vous remercie.

M. Fernand David demande à relever le crédit pour reporter au chapitre 1er le crédit demandé sur le chapitre 10, relativement à l'Office des renseignements agricoles. En raison du grand intérêt que représente l'Office des renseignements agricoles, la commission ne demande pas mieux que de reporter le chiffre du crédit de 35,000 fr. du chapitre 1er sur un chapitre 7 *bis*, ayant une utilité spéciale.

Enfin, la commission s'est mise d'accord avec le gouvernement et les auteurs d'un amendement sur le rétablissement d'un crédit de 6000 francs.

**M. Mougeot** : Je suis d'accord avec la commission pour accepter le transfert de 35,000 fr. au chapitre 1er, mais avec cette conséquence qu'il sera affecté à l'administration centrale un certain nombre de fonctionnaires occupés actuellement à l'Office agricole.

**M. Fernand David** : Je remercie la commission d'avoir accepté mon amendement, mais il faut qu'il soit entendu que l'Office des renseignements agricoles sera étendu et consolidé. Quand il ne connaît pas le cours des denrées, le cultivateur est livré aux courtiers marrons qui font jouer les cours d'une façon plus ou moins fictive.

**M. Paul Constans** présente un projet de résolution relatif aux riverains de forêts domaniales.

**M. Mougeot** : L'administration forestière ne demande aucune redevance aux riverains des forêts qui emportent à dos d'homme des fagots de bois mort, mais d'autres transportent le bois mort sur des charrettes et, en outre, recueillent des fruits de la forêt. En échange, l'administration demande à ces riverains de faire deux ou trois journées de travail.

Il y a là un contrat librement consenti et non une corvée. S'il était démontré que ces travaux ont le caractère d'une corvée, je n'hésiterais pas à faire cesser cet abus. (*Très bien !*)

**M. Paul Constans** : Il s'agit de bois mort qui n'a aucune valeur. En échange, l'Etat exige ce qu'aucun particulier n'ose réclamer, une véritable corvée. Cette corvée doit être supprimée dans les régions où elle est en usage.

**M. Mougeot** : On n'exige rien des pauvres gens. Je demande à M. Constans de retirer son projet de résolution.

**M. Paul Constans** y consent.

**M. Lasies** présente un nouveau projet de résolution par lequel le gouvernement est invité à présenter dans la loi de finances une disposition autorisant la délivrance d'un permis de chasse à prix réduit pour les dimanches et jours de fête.

Après une discussion des plus confuses, au cours de laquelle M. Mougeot consent tacitement à déposer à la loi de finances un article additionnel dans le sens du projet de résolution de M. Lasies, le député du Gers se déclare satisfait, mais M. Maurice Allard ne l'est pas et dépose un nouveau projet de résolution tendant à la suppression absolue du permis de chasse.

**M. Lasies** reprend alors son projet de résolution.

La commission de l'agriculture demande que les deux motions lui soient renvoyées.

Répondant à une question de M. Beauregard, M. Mougeot affirme qu'il tient toujours compte des recommandations qui lui sont faites par les sociétés d'agriculture en faveur de leurs membres qu'elles désirent voir décorer du mérite agricole.

Le chapitre 4 est adopté.

Sur le chapitre 5, M. Ruau demande au ministre de faire en sorte qu'on ne puisse pas soustraire aux œuvres de bienfaisance une grosse partie des sommes qui doivent lui revenir sur le pari mutuel.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Barbier demande à la Chambre de siéger vendredi matin pour discuter le projet de monopole sur les inhumations.

La droite demande le scrutin public à la tribune et l'appel nominal.

Le scrutin est ouvert à 7 heures.

L'appel est terminé à 7 h. 35.

On procède aussitôt au contre-appel qui finit à 7 h. 50. Le scrutin est clos. On procède au dépouillement.

La séance pour vendredi matin est décidée par 128 voix contre 119. La séance est levée à 8 heures.

Séance demain matin pour les fraudes.

# La Mort de M. Syveton

**La plainte en assassinat. — L'hypothèse du crime. — Déclaration de M. Ferdinand Courally. — Lettre de M. Ferrette, député, à l'« Intransigeant »**

Paris, 21 décembre.

Ce soir, à cinq heures, M. Syveton, père du député du deuxième arrondissement, déposera entre les mains du procureur de la République une plainte en assassinat contre X...

M. Syveton père a choisi comme avocat Me Joseph Ménard, conseiller municipal de Paris. M. Syveton père et le docteur Barnay se portent partie civile.

### Les Déclarations de Mme Ménard

Paris, 21 décembre.

L'avis du docteur Barnay, nos lecteurs le savent, est qu'il ne faut pas croire à ces déclarations. C'est encore moins celui de M. Rochefort. Voici, en effet, ce qu'il écrit aujourd'hui dans l'*Intransigeant* :

Puisque les plus grossières inventions sont bonnes pour déshonorer la mémoire de Syveton, je me vois obligé de la défendre de mon mieux. Jamais Mlle de Bruyn, qui tenait alors à ce qu'on l'appelât Mlle Syveton, n'a manifesté devant moi et ma famille, qui l'avons fréquentée à Monaco et à Deauville, la moindre répulsion contre son beau-père, qu'elle ne cessait de nous vanter comme le meilleur des hommes.

En revanche, cette bonne mère, qu'elle craignait tant de peiner, elle nous l'a constamment présentée comme une véritable furie qui l'injuriait, la souffletait sans le moindre prétexte e la privait de tous plaisirs. Elle nous révéla même qu'elle se jetait parfois sur Syveton, à la tête duquel elle lançait toute la vaisselle qui lui tombait sous la main.

« — Et, lui demandai-je, de quel air supporte-t-il ces traitements ?

« — Il ne dit rien, il est si bon ! Il prétend seulement qu'elle est folle. Nous devons même, à notre retour à Paris, la faire examiner par un médecin ! »

Et afin qu'on ne mette en doute ni ma bonne foi, ni ma véracité, je citerai ces lignes d'une lettre écrite au crayon, car elle se cachait pour nous écrire, et datée de Deauville :

« Je ne sais pas pourquoi, l'autre jour, maman m'a défendu d'aller vous voir. Elle ne m'a rien dit et, lorsque papa lui a dit : « Est-ce que Margot ne nous accompagne pas ? » elle n'a même pas daigné répondre.

« Elle est, ces jours-ci, d'un caractère encore plus désagréable. Elle est jalouse de moi à un tel point qu'elle ne peut plus le cacher. »

Et la lettre continue par cette supplique :

« Elle ne parle que de mon mariage avec n'importe qui, pour que je ne reste pas sur sa bosse toute sa vie. Je suis bien triste tous ces jours à cause de scènes perpétuelles sans raisons et tous les jours des paroles aigres !

« Et je vous assure que, si je n'avais pas papa, je me demande bien ce que je deviendrais. Vraiment, ne pourriez-vous rendre service à maman, en me trouvant un mari ? Elle serait si tranquille et moi si heureuse ! »

Et c'est cet homme, qu'elle invoquait comme son protecteur, qu'elle accuse aujourd'hui d'avoir tenté de la flétrir et qu'elle prétend lui avoir inspiré tant de dégoût ! Ces simples citations ne démontrent-elles pas, sans réfutation possible, que la mémoire de Syveton a été comme sa vie victime de machinations scélérates de la part des bandits qui l'ont assassiné ?

La jeune Mme Ménard a été certainement chambrée, jusqu'à ce qu'on ait obtenu d'elle un récit menteur de crimes imaginaires. Il me semble que la preuve est faite, ou elle ne le sera jamais.

Quant aux deux bonnes flamandes, Mlle Syveton nous les a dépeintes comme des terreneuve ne connaissant que leurs maîtresses et prêtes, ce sont ses expressions, à se faire couper en quatre pour elles. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de voir l'une de ces deux esclaves. Elle était repoussante de laideur et, si son patron lui avait livré le moindre assaut, il aurait eu encore plus de courage que nous ne lui en supposions !

### A l'Instruction. — Un Désaccord

Paris, 21 décembre.

L'*Intransigeant* croit pouvoir affirmer qu'au parquet on ne se trouve plus d'accord sur l'orientation à donner à l'instruction.

M. Bulot, procureur général, et M. Fabre, procureur de la République, l'envisagent d'une manière toute différente. Il y a quelques jours, M. Bulot reprochait à M. Fabre de ne pas avoir fait apposer les scellés au domicile de M. Syveton. M. Fabre a répondu que c'était là une mesure inutile. Mais, ce n'est pas tout. M. Bulot est convaincu que M. Gabriel Syveton est mort assassiné et il voulait même faire exhumer le corps.

M. Fabre s'y est opposé, déclarant qu'il croyait au suicide, et l'exhumation n'a pas eu lieu. M. Bulot voulait, à une date récente, prendre connaissance du dossier, mais M. Fabre s'est arrangé de façon à retarder cette communication, qui n'a pas encore été faite à l'heure présente. Enfin, toutes les péripéties de l'instruction ont été transmises heure par heure au ministère de la justice par M. Fabre, et non par M. Bulot.

### L'Hypothèse du crime

Paris, 21 décembre.

Elle est soutenue maintenant par un journal ultra-socialiste l'*Action* :

« Je m'étonne, dit M. Henry Bérenger, qu'un juge d'instruction impartial, que des journalistes libres-penseurs aient pu se tromper et égarer l'opinion au point d'accorder créance immédiate à l'hypothèse du suicide. Il semble possible, par le récit nouveau du couple Ménard aux rédacteurs du *Gaulois* et du *Temps*, que M. Syveton n'ait jamais violenté ni même touché sa belle-fille. Si cela est vrai, quelle raison un lutteur de la force de Syveton aurait-il eue de se suicider à la veille d'un procès qui devait lui apparaître triomphal ?

« Matériellement, le suicide tel que Mme Syveton et sa bonne le racontent est impossible. Moralement, il est invraisemblable. Les bûches d'amiante ont bon dos, mais il y a sur le front du mort une petite plaie que tous les racontars contradictoires de la mère, de la fille, de la bonne et du gendre, — sans en excepter l'associé et l'avocat — n'ont encore pu laver. Les mensonges sont comme les parfums d'Arabie : ils accusent les assassins. »

M. Drumont, de son côté, s'attache à montrer l'invraisemblance du suicide :

M. Boucard, dit-il, ne fera croire à personne que Syveton, le Syveton hardi et résolu que l'on sait, se serait tué parce qu'une pauvre névrosée, reconnue hystérique et hallucinée par tous et par sa mère elle-même, avait eu un mauvais rêve, qu'elle avait parlé en flamand dans ce rêve et qu'une bonne flamande appelée pour interpréter ce songe pénible, comme Joseph pour interpréter le songe du Pharaon, avait profité de l'occasion pour prononcer contre Syveton un réquisitoire qui aurait paru excessif à Bulot.

### Une Interview de Me Noilhan

Paris, 21 décembre.

Me Noilhan s'est encore fait interviewer. Il résulte de ses paroles que cette vérité qu'il prétend savoir n'est ni plus ni moins que la version de Mme Syveton. Me Noilhan proteste ensuite avoir agi en homme d'honneur et il demande un jury d'honneur à ceux qui l'accusent.

### Déclaration de M. Ferdinand Courally

Paris, 21 décembre

M. Ferdinand Courally, qui a épousé une sœur de Mme Syveton et dont on connaît déjà la dépêche qu'il a envoyée à M. Syveton père, actuellement de passage à Paris, a fait à un de nos confrères des déclarations intéressantes sur Mme Syveton.

Voici ce qu'il a dit :

Ma belle-sœur est une femme d'argent, mais elle l'aime non pour le thésauriser, mais pour le dépenser. Ainsi, elle a reçu en dot de M. Reusens une somme de 80.000 francs, représentée par une maison à Anvers et une somme d'argent liquide. De plus, elle a touché, à la mort de son premier mari, 100.000 francs, montant d'une assurance sur la vie à son profit, et 80.000 francs, part de son mari dans son association. Or, quand, quatre ans après, elle s'est remariée, il ne lui restait plus qu'une soixantaine de mille francs.

Elle avait, avec son père, devant nous, des querelles d'intérêt des plus violentes.

C'est ainsi qu'elle lui demandait à chaque instant : « Eh ! bien, papa, qu'est-ce que vous allez me laisser à votre mort ? J'espère que vous économisez ? Quelle sera ma part ? »

Ma femme et moi, nous fûmes tellement agacés par ces propos que, depuis, nous avons fermé notre porte à Mme Syveton.

Quant à l'histoire de Spa, que mon beau-père dise qu'il n'en sait rien, cela ne m'étonne pas, car il veut défendre sa fille et sa petite-fille. Moi qui n'ai pas les mêmes raisons, je maintiens intégralement le récit déjà paru et je précise. Mlle de Bruyn était allée passer à Spa, chez M. Reusens, les mois d'août et de septembre, pendant que M. et Mme Syveton étaient à Lion-sur-Mer.

Un jeune homme appartenant à une des meilleures familles de Spa, M. Alexis D..., apporta un jour à M. Reusens une lettre de déclaration que lui avait adressée Mlle de Bruyn, en lui disant : « Voyez ce que je reçois et faites attention, car, si c'était un autre qui eût reçu ce poulet !... »

Margot reçut une semonce terrible, à la suite de laquelle elle fut menacée d'être reconduite chez elle. Furieuse, elle remonta dans sa chambre et écrivit au crayon bleu, sur une grande feuille de papier écolier, une longue lettre de dénonciation contre son beau-père, lettre où elle parlait non pas de caresses, comme elle l'a dit depuis, mais d'outrages et avec des détails très caractéristiques et très explicites.

C'est alors que j'écrivis à sa mère et à son beau-père et que ceux-ci vinrent la chercher pour la soumettre à l'examen du docteur Beurnier qui, vous le savez, la déclara intacte. Voilà tout ce que je sais de précis sur l'histoire de Spa. Voyez la valeur que l'on peut ajouter aux déclarations de Mme Ménard.

### Plaintes en Correctionnelle

Paris, 21 décembre.

Me Noilhan communique à la presse une lettre qu'il a adressée hier au rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, démentant certaines insinuations dont il a été l'objet et proposant la constitution d'un jury d'honneur. Cette proposition ayant été déclinée, Me Noilhan annonce qu'il va se pourvoir en police correctionnelle.

De son côté, M. Potel vient d'assigner pour l'audience de mercredi prochain l'*Intransigeant* et la *Libre Parole*. Il est vraisemblable qu'une exception d'incompétence, basée sur la qualité de témoin de M. Potel, sera soulevée eux débats. Me Lagasse assistera M. Potel, qui se réserve de fixer à l'audience le chiffre des dommages-intérêts qu'il réclamera.

L'*Intransigeant* et la *Libre Parole* seront assistés de Mes Gautier-Rougeville et Joseph Ménard.

### La Plainte en Assassinat

Paris, 21 décembre.

La plainte en assassinat contre X... ne sera déposée que demain, au nom de M. Syveton père.

L'état de santé du vieillard ne lui permettant pas de mettre lui-même son projet à exécution, il va donner pleins pouvoirs à son gendre, le docteur Barnay, par devant Me Bourdel, notaire, convoqué à cet effet.

### Une nouvelle Déclaration de Mme Syveton

Paris, 21 décembre.

On sait que MM. Girard, directeur du Laboratoire municipal, et Ogier, chef du Laboratoire de toxicologie, se sont rendus hier dans le cabinet de M. Boucard, juge d'instruction. Pendant près de deux heures, ils lui ont fourni des explications sur la manière dont, d'après eux, M. Syveton a trouvé la mort.

Finalement, ils se sont mis d'accord sur une déposition nouvelle faite par Mme Syveton, déposition qui met au jour une particularité dont elle n'avait pas parlé jusqu'à présent et que les experts considèrent comme très admissible.

Pressée par M. Boucard, avec une insistance qui frisait quelque peu la menace, de dire véridiquement dans quelles conditions elle avait trouvé le cadavre de son mari, Mme Syveton, après avoir donné jusqu'à avant hier des versions diverses et contradictoires de cette découverte, s'est décidée à révéler un fait inédit.

Voici les termes de sa déclaration :

Quand je suis rentrée dans le cabinet de mon mari, je l'ai trouvé étendu sur le parquet, la tête dans la cheminée. Sa tête était entièrement recouverte par un journal déplié qui s'étendait jusque sur ses épaules.

Appelés à donner leur avis sur cette version nouvelle, les experts, dont jusque-là les explications ne concordaient pas absolument, ont déclaré tous les deux que le détail fourni par Mme Syveton paraissait très vraisemblable. S'il est exact, il éclaircit un point resté obscur, la quantité considérable d'oxyde de carbone absorbé que l'on a trouvée dans le sang du député du 2e arrondissement.

Voici, dans cette hypothèse, comment les choses se seraient passées.

Le journal que M. Syveton avait déployé sur sa tête aurait formé cloche. Le patient se serait trouvé tout d'un coup dans une atmosphère de gaz concentré ; mais, ce qui l'aurait empêché d'être asphyxié sur l'heure, c'est que l'air de la chambre, passant par dessous le journal, serait venu mêler au gaz qui s'échappait par la cheminée une quantité d'oxygène dont l'addition aurait ainsi empêché la mort de survenir brusquement.

Il est très probable, toujours dans la même hypothèse, que M. Syveton aura tout d'abord maintenu avec ses mains sur sa tête le journal déplié. Si, par suite de cet arrangement, il a eu dès le début un hoquet d'étouffement, le journal a dû se déplacer, livrant ainsi passage à l'air de la pièce.

Cette modification dans la disposition que M. Syveton avait établie, a rendu possible un apport d'oxygène qui a ralenti le travail de l'asphyxie et l'a rendu moins suffoquant. Au bout d'une demi-heure, peut-être avant, M. Syveton a perdu le sentiment, mais il a continué à respirer, sous le journal, qui était tout ouvert au-dessus de sa tête, un air chargé de gaz d'éclairage et, après une heure et demie environ de séjour dans cette atmosphère empoisonnée, il a expiré.

Pour pouvoir faciliter son suicide, M. Syveton a pu s'administrer lui-même un narcotique au préalable. On croit que cette dernière version donnée par Mme Syveton des conditions dans lesquelles elle a trouvé son mari après sa mort est définitive. Quoi qu'il en soit, nous pouvons affirmer de la manière la plus absolue que le juge d'instruction persiste dans l'opinion qu'il a eue dès l'origine de l'information. Il croit au suicide volontaire de M. Syveton.

### Lettre de M. Ferrette à l'« Intransigeant »

Paris, 21 décembre.

M. Ferrette, député de la Meuse, adresse au directeur de l'*Intransigeant* la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Me Noilhan voulant expliquer les raisons pour lesquelles il soutient aujourd'hui la thèse de l'*Humanité* et de la *Petite République* sur les causes de la mort de M. Syveton demande un jury d'honneur.

Il se réserve, lorsque ce tribunal sera constitué, de dire comment il se fait qu'ayant affirmé il y a dix jours aux rédacteurs de l'*Intransigeant* et du *Soleil* *qu'il avait vu M. Gabriel Syveton le jour de sa mort, à onze heures du matin, frais, dispos, dans son cabinet de travail*, il affirme aujourd'hui que, ce même matin, il n'a pas pu rencontrer le député du 2e arrondissement et que ce fut sous la surveillance de la bonne qu'il demeura quelques minutes dans son cabinet de travail, pour y écrire une lettre.

Si vous croyez devoir accorder à Me Noilhan cette satisfaction, je m'offre à apporter devant ce tribunal d'honneur les justifications suivantes :

1° Depuis trois ans, Me Noilhan est l'avocat-conseil et plaidant des procès politiques du syndicat des journalistes combistes du département de la Meuse ;

2° A diverses reprises, Me Noilhan a communiqué à ces journalistes combistes des renseignements qui avaient pour eux un grand intérêt politique et qu'il ne pouvait connaître qu'en sa qualité de délégué général de la Patrie française ;

3° Au mois d'octobre dernier, plaidant dans la Meuse pour le syndicat des journalistes ministériels et réclamant en leur nom 150,000 francs de dommages-intérêts à des journalistes antiministériels, Me Noilhan eut l'imprudence de laisser traîner dans son dossier une lettre d'un de ses clients qui écrivait la phrase suivante :

« Si vous connaissiez quelqu'un d'influent à Bar-le-Duc, il faudrait travailler le tribunal pour nous faire obtenir des dommages-intérêts élevés » ;

4° Peu de temps après son incident avec le général André, Gabriel Syveton reçut les lettres et les visites de plusieurs députés de ses amis.

Ceux-ci lui conseillaient de prendre garde à Me Noilhan et de se méfier des indiscrétions qu'il avait coutume de commettre au profit des agents du ministère ;

5° Ayant eu quelques difficultés avec un député antiministériel qu'il avait injurié, Me Noilhan lui écrivit, au mois de novembre dernier, une lettre des plus violentes dans laquelle il disait que, si un député lui répondait par des gifles, *il lui brûlerait la cervelle*.

Je suis assuré que Me Noilhan voudra expliquer au jury d'honneur les raisons pour lesquelles il combattait de la façon singulière que j'ai dite les députés du parti nationaliste dont il était l'employé et pourquoi il leur promettait de leur brûler la cervelle.

Veuillez agréer, etc.

FERRETTE.

# LA GUERRE Russo-Japonaise

### Les Kounghouses

Moukden, 21 décembre.

Un corps de 10,000 Kounghouses, commandés par des officiers japonais, qui opérait dans la vallée du Laoh, est actuellement réduit au tiers.

La raison en est que les Japonais n'ont pas rempli leurs promesses en ce qui touche le paiement de la solde.

### Le Transsibérien

Londres, 21 décembre.

On mande d'Odessa au *Standard* que le ministre des voies et communications a réquisitionné 1,000 wagons dans la Russie méridionale pour le Transsibérien.

Avec ce nouveau matériel et l'augmentation de la vitesse des trains, le ministre compte faire transporter 40,000 hommes par mois sur le théâtre des opérations.

### Nouvelle Mobilisation

Saint-Pétersbourg, 21 décembre.

Un ukase impérial ordonne la mise sur le pied de guerre et la formation par cadres de plusieurs corps de troupes et services.

La mobilisation partielle comprend 29 districts de la circonscription militaire de Varsovie, 24 districts de celle de Vilna, 33 de celle de Kief, 39 de celle de Kazan, 46 de celle de Moscou, 44 de celle de Saint-Pétersbourg et 24 de celle d'Odessa.

Elle prescrit également la convocation de tous les officiers de réserve affectés aux nouveaux corps mobilisés.

### La garnison de Port-Arthur

Londres, 21 décembre.

On télégraphie de Shanghaï au *Morning Post* :

« L'officier russe qui a apporté des dépêches de Port-Arthur déclare que la garnison se compose de 16.000 hommes. Il y a au moins 8,000 hommes dans les hôpitaux. Beaucoup de blessés sont parmi les combattants. »

### Finances russes

Paris, 21 décembre.

Le correspondant de l'*Echo de Paris* à Saint-Pétersbourg a eu un entretien avec le ministre des finances russe qui lui a déclaré que la situation économique était satisfaisante malgré la guerre. Jusqu'à présent la guerre a coûté 1,260,166,000 francs. Les dépenses de guerre pour 1905 sont évaluées à 600 millions de roubles. Le prochain emprunt permettra de mener la guerre sans aucune difficulté jusqu'à la fin de 1905.

### La troisième Escadre

Saint-Pétersbourg, 21 décembre.

La formation de la troisième escadre est commencée depuis le 14 du mois courant, dans le port de Libau. On s'est borné jusqu'ici à la réparation des coques des navires et des machines les plus défectueuses, tandis que les travaux d'armement ne sont pas commencés.

D'autre part, la pénurie des bons ouvriers se fait de plus en plus sentir, mais, à l'arsenal, on croit que dès l'arrivée du vice-amiral Birileff à Libau, les travaux seront poussés avec une grande rapidité.

La commission des constructions navales, composée de l'amiral Doubassof, du général Brieck et de trois officiers du génie naval, a visité les chantiers anglais et italiens. Elle va se rendre à Paris et visiter les chantiers français.

### Tentative japonaise repoussée

Saint-Pétersbourg, 21 décembre.

Les Japonais ayant voulu hier effectuer des travaux sur la colline à deux sommets qui fait face à la colline Poutiloff, l'artillerie russe en position sur cette dernière hauteur, par un tir très efficace, a forcé les Nippons à abandonner leurs travaux.

Le but des Japonais était de construire des plates-formes, en faisant sauter des rochers, pour y établir leur artillerie de siège.

### Le Général Grippenberg

Saint-Pétersbourg, 21 décembre.

Le général Grippenberg, visitant les positions avancées, a adressé aux régiments de la 54e division l'allocution suivante :

« Je suis persuadé, mes enfants, que vous ne broncherez pas devant l'ennemi. Sachez que nous ne reculerons pas. Tuez ceux qui voudront abandonner leurs positions. Tuez-moi si je donne l'ordre de la retraite. »

Les troupes ont accueilli avec enthousiasme les paroles du général.

### Le Général Kaulbars

Moukden, 21 décembre.

Le général Kaulbars a pris le commandement de ses troupes. Au cours de l'inspection, il a prononcé l'allocution suivante :

« Avant mon départ, l'empereur a daigné m'ordonner de vous transmettre ses salutations. J'espère que vous continuerez, comme par le passé, à vous conduire en héros. »

# La Rentrée de M. Jules Lemaître

### Deux Précédents

Paris, 21 décembre.

M. Jules Lemaître semble bien décidé à renoncer à tout jamais à la politique et à se consacrer de nouveau à la littérature. M. Faguet approuve, dans le *Gaulois*, cette détermination et montre, par deux exemples, que ces retraites momentanées sont généralement très profitables aux hommes de lettres :

Racine eut en 1677 une année climatérique. Il eut, en cette année, de très gros ennuis et d'assez grands bonheurs. Il fut comme à un tournant. Bref, il quitta le théâtre et la littérature sans esprit de retour. Il fut homme de famille et homme de cour ; il s'occupa un peu d'histoire ; il se refit une âme religieuse, de quoi il était un peu besoin. Somme toute, il oublia la littérature.

Douze ans après il y rentra triomphalement par *Esther* et *Athalie*, et s'il n'était pas mort prématurément, c'était tout un nouveau théâtre et toute une nouvelle littérature dramatique presque inconnue en France avant lui, ou de laquelle, au moins, on s'était désaccoutumé, qu'il allait donner à l'histoire intellectuelle de son pays.

A un degré plus bas, mais à une place encore très honorable, Crébillon le père, le père Crébillon, comme on disait déjà de son temps, avait débuté très brillamment au théâtre et s'était acquis, fort jeune, une très belle réputation. Brusquement, en 1726, il cassa le crayon qu'il appelait sa lyre, pour parler, s'il vous plaît, comme Buffon, et il rentra dans un tel silence que l'on crut qu'il était mort, à tel point que plus tard, quand il réparut, on dut lui dire : « Est-ce à vous, monsieur, ou à monsieur votre fils que j'ai l'honneur de parler ? »

Il s'était confiné chez lui, fumant toute la journée, environné de chiens, de chats, de corbeaux et autres animaux qui le consolaient des hommes et passant, dit-on, son temps à composer des romans qu'il n'écrivait pas et que, grâce à sa mémoire prodigieuse, il se récitait à lui-même pour charmer ses loisirs. Il n'y avait pas d'écritoire dans sa maison.

Causes de tout ceci ? On ne sait. Probablement un gros chagrin. Il avait perdu sa femme vers 1725. Ne riez donc pas. Il y a des hommes que la perte de leur femme jette dans la mélancolie.

Brusquement, en 1745, et comme Racine, notez ce point, sous l'influence et la douce sollicitation d'une grande dame, il rentra dans la lice, avec un succès tel, comme vous savez, que Voltaire en entra en ébullition.

Or, et ne doutez pas que ce ne fût là que j'en voulusse venir, or, dans ces deux cas, le talent de l'homme de lettres fut renouvelé et revivifié par ce long repos. A différents degrés, bien entendu, et chacun au leur, Racine et Crébillon non seulement, après le relais, furent aussi bons qu'à leurs débuts, mais tous les deux ils furent meilleurs.

Ils se ressemblent d'ailleurs par plusieurs points et si Racine quitta le théâtre parce qu'il se maria, et Crébillon parce qu'il devint veuf, ce qui est une différence, tous les deux furent des tragiques du *genre terrible* et non pas du « genre tendre », comme on a dit sottement de Racine ; tous les deux s'interrompirent un long temps juste au milieu de leur carrière et tous les deux eurent des fils qui furent des littérateurs et qui, avec du talent, ne ressemblèrent pas du tout à leurs pères. Il ne faudrait pas pousser le parallèle plus loin qu'où je le mène, ni même, entre nous, aussi loin.

# BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Mercredi, 21 décembre.

Le centre des fortes pressions, qui se trouvait hier vers les Pays-Bas, s'est déplacé vers le sud-est (Prague, 778 m/m). Une faible dépression passe sur la Finlande ; une autre plus importante (743 m/m) se trouve dans les parages des Açores.

Le vent est faible ou modéré des régions est sur toutes nos côtes. Des pluies sont tombées dans le nord de l'Europe. En France, le temps a été beau dans toutes les régions. La température a baissé sur l'ouest et le centre de l'Europe. Le thermomètre marquait ce matin — 18° à Haparanda, 3° à Besançon, 2° à Paris et Limoges, 12° à Alger. On notait 1° à l'Aigoual, 4° au Ventoux, 5° au mont Mounier.

En France, un temps beau et froid est probable.

Lyon, 21 décembre (4 h. s.).

La situation atmosphérique s'est peu modifiée depuis hier, le baromètre continue à baisser lentement sur l'ouest de la France, et les Iles-Britanniques, mais il est encore très élevé sur l'Europe centrale, et le temps semble devoir être beau et froid, avec brouillard bas le matin.

# LA VIE LYONNAISE

## Les Annexions lyonnaises

Paris, 21 décembre.

La douzième commission d'intérêt local s'est réunie sous la présidence de M. Ancel-Seitz, pour continuer l'audition du rapport verbal de M. Fleury-Ravarin.

Elle a accepté le principe de l'annexion de Villeurbanne et réservé sa décision en ce qui concerne celle de Caluire et de l'Industrie.

M. Fleury-Ravarin a reçu de la commission le mandat d'étudier sur place les deux tracés divergents proposés, l'un par le conseil municipal de Lyon, l'autre par le conseil général, en ce qui touche Caluire.

La commission a ensuite abordé l'examen des dispositions législatives relatives au nouveau régime fiscal à imposer aux populations des territoires à annexer et concernant : 1° les impôts d'Etat ; 2° les centimes additionnels locaux ; 3° les taxes municipales de remplacement d'octroi.

Le rapporteur a fait connaître une lettre adressée le 20 juin 1904, trois mois après le dépôt du projet, par M. Rouvier, ministre des finances, lettre dans laquelle ce dernier dénonce la hâte avec laquelle le projet a été préparé et déposé, hâte, dit-il, qui ne lui a pas permis de soumettre en temps utile au président du conseil les sérieuses objections qu'il avait à présenter (*sic*).

En s'inspirant des considérations du ministre des finances, M. Fleury-Ravarin a proposé un ensemble de dispositions que la commission, après une discussion à laquelle a pris part M. de Pressensé, a adopté à l'unanimité et qui peut se résumer ainsi :

1° Les impôts indirects perçus par l'Etat (droits d'entrée sur l'alcool, licences) seront imposés immédiatement. Les contributions directes et taxes assimilées resteront pendant 15 ans au taux actuel et, pendant cinq années après cette période, elles seront relevées de moitié, de façon que l'augmentation totale ne joue qu'au bout de la vingtième année ;

2° Les centimes additionnels seront de suite perçus au taux de Lyon ;

3° En ce qui touche les taxes de remplacement les annexés subiront immédiatement la taxe sur l'alcool, la taxe sur les théâtres, la taxe sur les cercles, la taxe sur les chevaux et voitures de luxe, les automobiles.

Les débitants sans distinction de rues, les loueurs de voitures, les propriétaires de chevaux et de voitures de travail, les industriels et commerçants seront affranchis pendant cinq ans des taxes correspondantes et imposés pendant cinq ans au demi-droit.

Enfin, les diverses taxes sur la propriété et sur l'habitation seront perçues dans les rues actuellement canalisées et éclairées cinq ans après l'annexion ; dans les rues non canalisées et non éclairées, cinq ans après l'achèvement de ces travaux.

La commission étend en somme aux territoires annexés le régime spécial institué par la loi du 25 juin 1901 pour la banlieue lyonnaise, avec une exonération supplémentaire de cinq années. Au système compliqué du projet, qui instituait le privilège de l'inégalité dans le privilège, elle substitue un mécanisme simple, facile à comprendre et équitable.

Après avoir décidé d'entendre, dans une séance ultérieure, le maire de Lyon, la commission s'est ajournée au mercredi 11 janvier pour connaître les conclusions de M. Fleury-Ravarin sur la nouvelle division administrative et judiciaire résultant de l'annexion et pour statuer sur les questions réservées.

# Le F.·. Mouchard Crescent

**Un soufflet au délateur. — Ordre du jour du Colonel de Fraguier**

Le colonel de Fraguier, commandant le 158e de ligne, une des victimes du professeur en délation Crescent, vient d'adresser à son régiment l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU RÉGIMENT

Un journal de Lyon vient de faire paraître des fiches sur le colonel et plusieurs officiers du régiment.

Tous les soldats, caporaux et sous-officiers du 158e ont été à même de lire les basses insultes qu'elles contiennent et en ont fait justice. Quant aux injures qui le concernent personnellement, le colonel les dédaigne, il a en vain cherché à en atteindre les auteurs et, comme il fallait s'y attendre, il n'a trouvé personne devant lui.

Il serait indigne de sa part de se justifier devant son régiment, qui le connaît depuis cinq ans..., mais il croit de son devoir de défendre l'honneur de ses officiers et de montrer à ses hommes que leurs chefs méritent toute estime et tout respect.

Après avoir reproduit les brillants états de service et les notes élogieuses méritées par le lieutenant-colonel Durfort de la Broye, les commandants d'Omezon, Claret, Bulot et Tatin, le colonel conclut ainsi :

Voilà les officiers qu'on veut aujourd'hui traîner dans la boue et qu'on essaiera vainement de déshonorer.

Si l'acte dont les délateurs se sont rendus coupables est en toutes circonstances une faute contre l'honneur, il est particulièrement odieux quand il est accompli par des soldats contre leurs frères d'armes, car il porte alors atteinte à la camaraderie, à la confiance réciproque, forces morales qui, au jour du danger, seront un gage de succès bien plus puissant encore que les fusils perfectionnés et les canons à tir rapide.

Le colonel est heureux de constater du moins que le régiment n'a rien perdu de cette solidarité militaire dont il a fait preuve si particulièrement dans les postes d'abnégation qu'il a l'honneur de garder à la frontière des Alpes et qu'il repoussera de toute la force de son indignation les manœuvres qui tentent journellement de lui faire perdre sa cohésion, en semant au milieu de lui la division et la discorde.

Lyon, 17 décembre 1904.

LE COLONEL.

# Association Indépendante des Etudiants

Le comité de l'Association indépendante conviait hier les étudiants à sa seconde amicale de l'année. Il s'était assuré pour cette soirée musicale et récréative le précieux et bienveillant concours des artistes du cercle du Gui et de la troupe Borock, et de M. Billon, du Caveau lyonnais.

Le public très nombreux qui se pressait dans la vaste salle de l'Association n'a pas ménagé ses applaudissements à MM. Plot, du Buit et Bonjour, du cercle du Gui, et il a bissé les hilarantes chansons du joyeux et inimitable Billon qui obtint chaque fois un si gros succès. Disons enfin que Mme Grenaudon s'est acquittée à la perfection de ses délicates fonctions d'accompagnatrice et qu'elle a chanté plusieurs morceaux avec un grand sens musical et un réel talent.

La troupe Borock a terminé cette intéressante séance en interprétant une jolie saynète en un acte « La Recommandation », qui a soulevé une tempête de bravos.

M. Philippe, le sympathique président de l'Association, a clos cette charmante réunion en adressant de sincères remerciements aux artistes et aux invités et en conviant l'assistance

à la prochaine fête de l'Association indépendante qui sera, nous n'en doutons pas, un nouveau succès.

## DÉSERTEUR ET VOLEUR

Le 26 novembre dernier, comparaissaient devant la Cour d'assises du Rhône, les membres de la fameuse bande des saccageurs, dont nous avons relaté maintes fois les exploits.

Plusieurs individus étaient condamnés à des peines diverses et un des accusés, nommé Philippe-Marius David, âgé de 22 ans, était pour sa part condamné à trois ans de prison, mais il bénéficiait de la loi de sursis.

David fut aussitôt remis en liberté. Cependant la gendarmerie avait acquis la certitude que le jeune homme était déserteur du 4e régiment d'infanterie colonial et, à la sortie de l'audience, un gendarme courut après David, qu'il rejoignit sur la passerelle du Palais de Justice.

— Vous êtes bien le nommé David recherché pour désertion ?

Sans se laisser impressionner, David répondit au gendarme :

— Non, mais je le connais bien. Tenez, il s'en va, là-bas devant...

Le gendarme sans méfiance se mit à la poursuite de l'individu désigné et... naturellement le véritable David s'empressa de déguerpir.

A la suite de ces faits, le service de la sûreté se mit à la recherche du déserteur, et la nuit dernière, deux agents le découvraient caché sous le nom de Louis Berthier, dans une chambre garnie du quartier de la Guillotière.

Arrêté, David fut conduit, dès la première heure, dans le cabinet de M. Briotet où il dut, devant l'évidence, reconnaître sa véritable identité.

Une perquisition opérée dans son domicile ayant amené la découverte d'objets les plus divers, David finit par avouer être l'auteur de trois vols avec effraction commis depuis une dizaine de jours dans des caves à la Guillotière.

Le déserteur voleur a été écroué.

## CHRONIQUE

**Nécrologie.** — Nous apprenons le décès, à l'âge de 70 ans, de M. André Burnichon, expert comptable, administrateur-gérant du *Lyon-Sport*. En cette douloureuse circonstance, nous présentons à son fils M. J. Burnichon nos sincères compliments de condoléances.

**Les Visites à faire.** — Une vente qui s'impose à cette époque, c'est celle des Grands Magasins des Cordeliers où, sous le charme d'un orchestre symphonique, on peut admirer dans le Hall central tout ce que l'industrie du jouet a créée cette année. Partout des cartouches de personnages apocalyptiques décorant les mufailles, donnant à l'immense vaisseau des Cordeliers un aspect féerique habité par des populations de lilliput.

Disons, en passant, que les gazettes consacrent de longs articles à l'Exposition actuelle des Chambres hygiéniques des Cordeliers au Grand Show Automobile de Paris. Serait-ce le développement de cette branche si intéressante de leur commerce qui a nécessité l'adjonction des vastes annexes qu'ils vont créer en face de leur immeuble actuel.

**Retard du train extra rapide.** — Par suite du mauvais fonctionnement du frein du wagon-restaurant le train extra rapide n° 15 est arrivé en gare de Perrache à 3 h. 53 du soir au lieu de 3 h. 17. A la gare de Perrache l'on a été obligé de retirer cette voiture et le train a continué sur Marseille sans wagon restaurant à 4 h. 20 avec un retard de 1 heure. Cette avarie a aussi occasionné un retard à tous les trains omnibus venant de Paris qui avaient été obligés de se garer pour laisser la voie libre pour ce rapide.

**JOUETS-ETRENNES.** — Aujourd'hui, aux **Grands Magasins Universels**, Exposition et Mise en vente des Jouets dernières nouveautés parisiennes.

(Recommandé) — **Le Clown-Noël** automatique sera vendu 0 fr. 75.

Distribution de ballons aux enfants.

**Une réunion.** — Les anciens élèves et les élèves du lycée Ampère ainsi que les étudiants des Facultés de l'Etat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi 22 courant, à cinq heures et demie, dans la grande salle de la brasserie Thomassin.

La réunion sera présidée par un ancien élève du lycée.

**Toujours les Premiers.** — Aujourd'hui jeudi, les **Grands Magasins des Cordeliers** distribuent d'élégants ballons peau.

Superbe agenda pour achat de 3 francs.

Les magasins sont ouverts, le soir, jusqu'à 9 heures.

**A propos des Cercles.** — Nous avons relaté dans notre chronique judiciaire les poursuites intentées en police correctionnel contre le propriétaire du Cercle Saint-Hubert, 7, rue d'Egypte.

On nous prie de déclarer qu'il ne faut pas confondre ce tripot avec le *Saint-Hubert Club de France*, association générale de chasseurs pour le relèvement et l'amélioration de la chasse, dont le siège est à Paris, 7, rue d'Athènes et qui a été reconnu d'utilité publique le 10 avril 1904.

**SUPERBE la prime du Parapluie Français.**

**Cirque Bureau.** — C'est pour la dernière fois aujourd'hui jeudi, en matinée et en soirée, que Mme Mauricia de Tiers accomplira dans l'espace son terrifiant exercice.

Il semblait impossible de grouper de nouveau une aussi brillante série d'attractions que celles auxquelles les lyonnais ont assisté.

MM. Bureau frères ont cependant réalisé ce tour de force, et dès samedi 24 décembre, les Lyonnais pourront applaudir un spectacle extraordinaire. Des attractions engagées, nous ne citerons aujourd'hui que Léonidas, qui obtint déjà à Lyon même un colossal succès avec ses soixante-dix chiens ou chats.

**Un voyage à Venise.** — C'est en allant voir jouer *Ça tire l'œil* au Casino que tous les Lyonnais pourront faire, chaque soir, un poétique voyage à Venise-la-Belle, qui apparaît, baignée de clartés se reflétant dans les eaux du canal. Et sur le fameux canal « Grande » circulent des gondoles, pendant que passagers et gondoliers chantent les barcarolles vénitiennes. C'est idéal. Dimanche et lundi, matinée à 2 heures.

Samedi soir, après *Ça tire l'œil*, à minuit grand bal du réveillon.

**Cadavre retiré de la Saône.** — Hier soir, vers 5 heures, des mariniers ont retiré de la Saône, en face du n° 75 du quai Pierre Scize, le cadavre d'une femme inconnue qui a été transporté à la Morgue.

Voici son signalement :

Agée de 40 ans environ, corpulence assez forte, tête nue, vêtue d'un jupon noir, d'un corset, d'un dessus de corset rose, pantalon rayé rose et blanc, bas de laine noire, pas de chaussures.

Aucun papier ne fut trouvé dans les poches de son vêtement.

**Macabre découverte à Savigny.** — Hier, les ouvriers de M. Pierre Bérerd, cultivateur à Savigny, au hameau de Teylard (Rhône), ont découvert, en minant un terrain, le squelette d'un homme ou d'une femme jeune dont la dentition était intacte. Au contact de l'air et au toucher, les ossements furent réduits en poussière.

M. le juge de paix de l'Arbresle, prévenu, se rendit sur les lieux et procéda aux constatations d'usage. Le terrain où cette découverte a été faite appartient à M. Bérerd qui l'avait acquis en 1882 et laissé inculte jusqu'à ce jour.

On suppose que cette épave humaine est celle d'une victime de l'armée de la Convention ou de celle du général de Précy, lors de la bataille qui eut lieu dans les environs d'Arjoux, en 1793.

Le squelette n'avait aucun fragment de vêtements ; autour de lui, aucune trace de cercueil ou d'objet métallique ne fut remarquée. En supposant qu'un crime eût été commis, en raison de sa date éloignée, l'action publique serait prescrite contre son auteur, au cas où on parviendrait à le découvrir.

Les restes ont été enfouis au cimetière de Savigny.

**Fêtes de Noël et Nouvel An.** — La direction du concert de l'Horloge, toujours désireuse de donner satisfaction au public, offrira aux matinées du 26 décembre et du 2 janvier, une superbe prime à chaque spectateur ; c'est donc une heureuse occasion de voir la coquette revue *Pan ! dans l'Mille !* dont le succès est devenu légendaire.

**Huiles de Foie de Morue Pures** de la Pie du **Serpent**, *32, rue Lanterne.*

DEMANDEZ partout le QUINA CHABLY

## FAITS DIVERS

**Les dévaliseurs de coffres-forts.** — Dans le courant de la nuit dernière, des malfaiteurs inconnus ont pénétré avec effraction dans la fabrique de voitures d'enfants de MM. Joguet frères, rue de Crillon, 83, aux Brotteaux.

Ils se sont attaqués au coffre-fort qu'ils ont essayé de défoncer, mais n'ayant pu y parvenir, ils ont pris la fuite sans être aperçus.

**Bicyclette volée.** — Hier, à deux heures de l'après-midi, un habile filou s'est emparé d'une bicyclette appartenant à M. Garnier, que ce dernier avait imprudemment laissé sur le trottoir, devant une maison du cours du Midi, dans laquelle il était monté faire une course.

Plainte a été déposée.

**Renversé par un fiacre.** — Un vieillard de 75 ans, M. Auguste Fournet, ouvrier à l'usine Gillet, demeurant passage Gonin, a été heurté et renversé par une voiture de place en sortant de son travail.

M. Fournet qui portait sur le corps de multiples contusions a été soigné dans une pharmacie voisine et reconduit ensuite à son domicile.

Quant au cocher, auteur de l'accident, il s'est empressé de fouetter son cheval et de disparaître.

**Les cambrioleurs.** — La nuit dernière des malfaiteurs ont pénétré par escalade dans les jeux de boules de M. Deluzurieux, débitant et charcutier, route d'Heyrieux, 75.

La tuerie à porcs qui est située au fond des jeux a été l'objet de leur visite.

Brisant un grillage, ils s'y sont introduits en passant par une croisée. Ils ont fait main basse sur quantité de lard et de gros quartiers de porc frais. Se rendant ensuite dans la salle de société non fermée à clef, des boites de cigares ont été soustraites.

M. Girard, commissaire de police de Villeurbanne, a ouvert une enquête.

**Le feu.** — Un feu de cheminée s'est déclaré hier, 8, rue du Palais-Grillet, chez M. Perrin, boucher. Ce feu a été éteint par deux pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville, au moyen de seaux d'eau et après avoir pratiqué une ouverture dans la gaine.

**Vol au rendez-moi.** — Deux individus se présentaient hier soir à sept heures, chez Mme Pommerat, mercière, rue Moncey, 105. Ils achetèrent une paire de lacets et tendirent machinalement une pièce de cinq francs qu'ils gardèrent tout en causant. Mme Pommerat rendit la monnaie, tendit la main à son tour, mais les escrocs s'enfuirent, emportant les lacets, la pièce de cinq francs et l'argent de la commerçante.

**Un vol de poudre.** — Le service de la Sûreté a procédé hier à l'arrestation du nommé Emmanuel Eude, âgé de vingt-six ans, représentant de commerce, demeurant grande rue de la Guillotière. Cet individu faisait l'objet d'un mandat d'amener de M. Larcher, juge d'instruction à Paris, en date du 19 courant, l'inculpant de complicité de vols de poudre, au préjudice du gouvernement militaire de Paris.

**VILLEURBANNE.** — *Conseil municipal.* — Ce soir, à 8 heures, le conseil municipal de Villeurbanne, se réunira en séance publique.

— *Chute.* — Hier matin, à 10 heures, M. Achille Donguet était perché sur un arbre où il élaguait les branches.

Pris de vertige, il tomba lourdement sur le sol et eut deux côtes enfoncées.

La victime a été transportée à son domicile, chemin Saint-Denis-de-Bron.

Son état n'est heureusement pas grave.

**OULLINS.** — *Grand bal de nuit.* — La société l'Avenir d'Oullins organise pour le samedi 24 décembre un grand bal de nuit dans la grande salle de la brasserie Guillermain, rue de la Gare.

Le comité n'a rien négligé pour donner à cette soirée tout l'éclat désiré.

Prix d'entrée : un cavalier 0 fr. 50 ; une dame 0 fr. 25.

Les sociétaires sont priés de venir retirer leur carte vendredi 23 courant, au siège, place du Marché, 19.

— *Une villa cambriolée.* — Dans le courant d'une de ces dernières nuits, des malfaiteurs inconnus s'introduisaient dans la villa de M. Péguin, rentier, grande rue de la Mulatière, 88, actuellement inhabitée, le propriétaire passant l'hiver à Nice.

Les malandrins, après avoir fracturé une croisée, pénétraient dans les appartements qui furent fouillés de fond en comble.

Rien n'échappa à leur investigation. En fin de compte ils se retirèrent emportant un fusil, une glace, un chaudron et divers autres objets.

Dès qu'on s'aperçut du vol, M. Péguin fut prévenu télégraphiquement. Revenu de la Côte d'Azur, il a pu se rendre compte de l'importance du vol et a déposé une plainte auprès de M. Gabrielli, commissaire de police d'Oullins, qui a ouvert une enquête.

Depuis un certain temps, les cambriolagés de ce genre se succèdent sans interruption ; les malfaiteurs semblent avoir jeté leur dévolu sur Oullins et ses environs.

— *L'Avenir d'Oullins,* (société mixte de tir). — Réunion des sociétaires, le 23 courant, à 8 h. et demie du soir, au siège social, place du Marché.

Ordre du jour : Dispositions à prendre pour le bal du 24 décembre. Présence indispensable de MM. les sociétaires pour retirer leur carte.

**ANSE.** — *Classe 1904.* — Les jeunes gens de la classe 1904 devront se trouver à la mairie, dimanche prochain 25 courant, de 9 heures à 10 heures du matin, pour signer l'état de recensement.

En cas d'absence majeure, le père devra remplacer son fils pour cette formalité.

**COURS.** — *Conférence.* — Nous croyons savoir qu'une conférence donnée par une ancienne religieuse, aura lieu très prochainement dans la salle du syndicat socialiste, rue de Thel.

Réjouissons-nous d'entendre la conférence, nous y apprendrons certainement de très bonnes choses.

**SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE.** — *Acte de probité.* — M. Etienne Pavoux, cordonnier, demeurant montée Saint-Antoine a trouvé une montre de dame en or, qu'il s'est empressé de remettre à la personne qui l'avait perdue.

Son acte de probité a été généreusement récompensé.

— *Conférence populaire.* — Vendredi soir, 23 décembre, à 8 h., aura lieu salle de la mairie, la première conférence populaire de cet hiver.

**FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE.** — *Suicide.* — Le nommé Coquard, 53 ans, horloger, à Fleurieux, lieu du Carriat, s'est pendu dans sa chambre.

Ce matin, vers 4 heures, son gendre, qui habite au-dessous, entendant un bruit insolite, monta précipitamment et trouva son beau-père étendu sur le plancher ne donnant plus signe de vie. La corde ayant servi au suicide s'était rompue sous le poids, d'où le bruit en question.

La victime souffrait d'un cancer à l'intestin. C'est cette raison qui fait croire que le malheureux a mis fin à ses jours.

**BOIS-D'OINGT.** — *Situation économique du canton du Bois-d'Oingt.* — La commission de la statistique agricole du canton vient de se réunir et a adressé à la sous-préfecture le procès-verbal qui suit :

La récolte du vin a été moyenne et la qualité supérieure. Celle du blé a été médiocre, mais le grain riche en gruau et pauvre en son ; celle des fourrages a été peu abondante et sa qualité satisfaisante ; celle des pommes de terre a été mauvaise et la qualité laisse bien à désirer ; celle des fruits a été très abondante et la qualité très bonne.

En résumé, la situation agricole de notre canton n'est pas brillante, mais surtout à cause de la crise aiguë qui pèse sur le vin, son principal produit.

— *Un peu de politique.* — Beaucoup de nos concitoyens se plaignent du régime de tyrannie que nous subissons ; nous sommes les premiers à reconnaître qu'ils ont raison, mais, à quoi servent toutes ces jérémiades si on ne veut pas passer à l'action. Des citoyens dévoués cherchent à créer, dans notre canton, un comité de défense républicaine progressiste et ils ont le regret de constater que les adhérents sont peu nombreux, surtout parmi ceux, qui par leur position, devraient donner l'exemple. Il faut croire que les sociaux sont plus intelligents et moins égoïstes que nous, car ils ne ménagent ni leur temps ni leur argent !

Nous espérons que nos concitoyens libéraux, progressistes et démocrates chrétiens réfléchiront et comprendront que l'heure tragique va bientôt sonner s'ils ne veulent pas coopérer à cette organisation politique qui fait la principale force des blocards et de leurs amis de la Sociale.

## LA GRÈVE DES MINEURS DE SAIN-BEL

Sain-Bel, 21 décembre,

(*De notre correspondant particulier.*)

La sortie des ouvriers et leur arrivée à Sain-Bel a donné lieu lundi soir, à 4 h. 1/4 de l'après midi, à une violente manifestation.

Quatre cents à cinq cents grévistes, hommes, femmes, ainsi que quelques commerçants et étrangers étaient rangés entre la gare, au lieu dit « aux Brotteaux », et le pont jeté sur la rivière La Brévenne.

Des pierres ont été lancées aux ouvriers, et, dans la bagarre, l'un d'eux a dû se servir de sa lampe de travail pour se défendre des grévistes, sans l'intervention de la force armée, une conflagration générale était inévitable.

Une manifestation a eu lieu ensuite devant l'habitation du maire, M. Rochet, sur l'air des lampions « démission », « vendu », et autres épithètes malsonnantes. Les grévistes ont ensuite défilé dans les rues de la localité en conspuant, et aux cris de : « à l'eau », « renégats », les conseillers soupçonnés de n'être point avec les grévistes.

Durant trois heures, l'effervescence a été grande à Sain-Bel. Ce n'est qu'à neuf heures, qu'un peu de calme est revenu.

Durant la nuit des patrouilles de grévistes ont circulé dans la commune pour se former en groupes le matin, ainsi que la veille, au départ des « jaunes ». Plusieurs projectiles ont été lancés contre les gendarmes et les ouvriers. Il y a eu six blessés.

Après le départ des travailleurs de nouvelles bagarres se sont produites.

Pour éviter toute nouvelle effusion de sang, les ouvriers de Saint-Bel ne sont pas descendus ce soir.

Dans l'après-midi, une délégation s'est rendue auprès de M. Delage.

Celui-ci a fait connaître aux grévistes que la décision de la Compagnie était irrévocable et qu'elle ne reviendrait nullement sur la condition qu'elle avait faite à ses ouvriers devant le juge de paix ajoutant, en outre, que si les ouvriers grévistes ne reprenaient pas le travail dans un délai déterminé, elle les considérerait comme ne faisant plus partie de la mine.

Cette réponse qui ne fait que confirmer ce que les esprits indépendants ont maintes fois répété donnera peut-être à réfléchir aux travailleurs qui peuvent se convaincre maintenant que ce ne sont pas les beaux discours qui « leur rempliront le ventre » pas plus qu'ils leur garnissent les poches.

## COMMUNICATIONS DIVERSES

**Lyon-Joyeux.** — Il est rappelé à tous les sociétaires que les inscriptions pour le réveillon seront closes aujourd'hui jeudi 22 courant. Une permanence sera établie ce soir, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du soir, pour recevoir les admissions. — A l'occasion du renouvellement de l'année aura lieu, au siège, une soirée de famille, le samedi 31 décembre, à 8 h. 1/2. — Egalement soirée de famille, pour le tirage des rois, samedi 7 janvier

**Philanthropique Savoisienne.** — Le premier dimanche de janvier tombant le premier jour de l'an, la recette et le payement des rentes sont renvoyés au dimanche suivant, 8 janvier.

## CHRONIQUE DES BOULES

**La Boule Ronde du clos Jandard**, 12, Grande rue de Cuire. — Le bureau a été reconstitué comme suit :

MM Gauteron, président ; Lenoble, vice-président ; Faucon, secrétaire ; Lafond, trésorier ; Collet, trésorier-adjoint.

## COURRIER DES SPECTACLES

**Nouveau-Théâtre.** — Parmi les pièces d'aventures, il est difficile d'en trouver une aussi intéressante que les *Aventures de Thomas Plumepatte* qui se joue actuellement au Nouveau-Théâtre. Des scènes hilarantes et des épisodes dramatiques au milieu desquels se meuvent des acrobates de premier ordre et surtout le fameux singe Cocambo.

Aujourd'hui jeudi matinée à 1 h. 1/2 à prix réduits pour les enfants. Le soir, même spectacle.

Dimanche et lundi, à l'occasion des fêtes de Noël, les *Aventures de Thomas Plumepatte*, seront données en matinée. Tout le monde ira voir Plumepatte et son singe Cocambo.

**Casino-Kursaal.** — La scène du Bouge, dans *Ça Tire l'Œil* est un tableau angoissant, il émotionne au suprême degré. Il a été placé à dessein par les auteurs pour faire une opposition violente à côté de l'exquis ballet des Abeilles où, dans un féerique décor, des fleurs entr'ouvrent leur corolle aux premiers rayons du soleil. Quoi de plus suggestif que le ballet des Jambes en l'Air, le duo de villégiature du Mont-Andre, l'amusant tableau de la Caserne de Serin ! Ce sont là autant d'ineffables moments que le spectateur passe, l'œil ébloui, l'esprit satisfait. Et *Ça Tire l'Œil* se termine en apothéose de féerie par le tableau de Venise la Nuit d'abord, par les Eaux Translucides ensuite.

Le public charmé répète, en sortant, l'entraînant couplet final, Ca Tire, Ca Tire l'Œil !

Samedi, après le spectacle, bal du Réveillon. Dimanche et lundi en matinée et en soirée *Ça Tire l'Œil !*

**Concert de l'Horloge.** — Pendant les fêtes de Noël et du nouvel an, la joyeuse revue *Pan ! dans l'Mille !* aura certainement la préférence de tous, petits et grands. La réputation de la dite revue s'est répandue partout, aussi les élèves et les potaches viendront-ils contempler le plus grand succès actuel sans crainte pour leurs chastes oreilles, car les ensembles, les défilés, surtout les Fêtes du Soleil et les Violettes ne pourront qu'éveiller en eux de sublimes sensations d'art ; par contraste, les scènes comiques jetées çà et là apportent la note gaie et satirique à cette superbe revue.

Dimanche 25 et lundi 26 décembre, à 2 heures, grandes matinées de gala avec prime offerte aux spectateurs.

**Cirque Bureau.** — Une très brillante matinée sera donnée aujourd'hui jeudi, à trois heures avec toutes les attractions et tous les clowns. C'est irrévocablement la dernière journée de l'Auto-Bolide, qui fera ce soir jeudi ses adieux au public.

# Dernière Heure

### BOURSE DE LONDRES

Londres, 21 décembre.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Consolidés | 88 | 1/4 | Rio-Tinto | 60 | 1/2 |
| Italien | 104 | 1/2 | De Beers | 18 | 1/8 |
| Extérieure | 89 | 5/8 | Goldfields | 8 | 3/16 |
| Turc Unifié | 86 | 5/8 | East Rand | 9 | 1/8 |
| Banque Ottom. | 13 | 5/8 | Chartered | 2 | 5/16 |
| Suez | 179 | 0.0 | Lourde. | | |

### LA QUESTION MAROCAINE

**Paris, 21 décembre.** — La commission de la Chambre des affaires extérieures coloniales s'est occupée des récentes nouvelles du Maroc qui présentent un certain caractère de gravité.

La commission a chargé le président d'en entretenir le gouvernement.

### A LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

**Paris, 21 décembre.** — M. Emile Bourgeois, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, vient d'adresser à M. de Pressensé, sa démission de membre du Comité central de la « Ligue des Droits de l'Homme ».

Dans sa lettre de démission Bourgeois dit qu'il ne peut partager les idées de la Ligue au sujet de la délation.

### LA SITUATION INTÉRIEURE EN RUSSIE

**St-Pétersbourg, 21 décembre.** — Le bruit avait couru de soulèvement en Russie. On assure formellement à ce sujet qu'il ne s'est pas produit récemment d'autres désordres que ceux dont on a déjà parlé.

**St-Pétersbourg, 21 décembre.** — Le conseil privé s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de l'empereur

Le grand duc Michel Alexandrovitch et le procureur du St-Synode y assistaient ainsi que M. Witte, président du conseil, et les ministres.

Il paraîtrait que la discussion a porté sur l'ensemble de la sitation politique.

## L'AMIRAL BIENAIMÉ

### L'AMIRAL ACCEPTERAIT LE SIÈGE DE M. SYVETON

**Paris, 21 décembre.** — Le *Temps* a demandé à l'amiral Bienaimé si, le cas échéant, il serait candidat dans le deuxième arrondissement. L'amiral a confirmé qu'un comité antiministériel a fait une démarche auprès de lui, mais il ne prendra de décision que lorsque le décret de mise à la retraite aura paru : « Je me présenterai comme républicain antiministériel sans autre désignation. Je suis républicain et je le suis depuis longtemps ; j'ai loyalement servi la République pendant plus de 33 ans, elle m'en a largement récompensé et ne cesserai jamais de la servir.

« J'estime que je la servirais encore si j'étais amené, par les circonstances, à me poser sur le terrain électoral en adversaire du ministère actuel.

Ce n'est pas attaquer la République, c'est la défendre que de s'efforcer de la ramener dans ses voies, en combattant des hommes qui ont créé le péril national, qui ont soumis notre armée au régime de la délation, et ont créé dans notre pays un véritable état de guerre civile.

« C'est encore servir la République que de combattre le ministère actuel derrière des républicains comme MM. Lockroy, Millerand, Doumer, Georges Leygues, et tant d'autres ».

**Paris, 21 décembre.** — Interviewé par un autre rédacteur, l'amiral Bienaimé aurait fait la déclaration suivante :

« Je n'ai pas donné ma démission pour être candidat, mais je ne le cache pas, si la candidature m'est offerte, je l'accepterai, car j'estime que l'accepter serait un devoir et jamais je ne me suis dérobé à mon devoir. »

L'amiral Bienaimé revenant sur l'incident Vittone a montré comme un exemple des procédés du ministre de la marine une lettre non datée, l'invitant à se présenter, conformément à sa demande, au ministère de la marine pour apporter son témoignage dans l'incident Vittone devant le conseil des directeurs.

« La preuve des faits que j'ai avancés, a ajouté l'amiral, contre Vittone, sont restés sans réponse. Hier soir, alors que j'étais déjà saisi de ma demande de mise à la retraite, M. Pelletan m'a fait convoquer. Il m'a convoqué quand il était trop tard et alors qu'il pouvait croire que je ne me rendrais pas à sa convocation. Mais il s'est trompé, j'irai au ministère apporter le témoignage que j'ai offert. »

## LA Guerre Russo-Japonaise

### EN MANDCHOURIE. — TÉLÉGRAMMES OFFICIELS

**Saint-Pétersbourg, 21 décembre.** — Le général Kouropatkine adresse le télégramme suivant :

« Sur notre flanc droit les chasseurs volontaires ont effectué dans la nuit du 14 au 15 décembre une reconnaissance dans des bois de trembles, à 600 pas en avant de notre position. Ils ont été accueillis par une forte fusillade. L'ennemi a été contraint de rétrograder.

« Dans la nuit du 15 au 16, les chasseurs volontaires ont fait une nouvelle exploration dans le même bois et ayant délogé les ennemis, ont occupé les retranchements japonais qui s'y trouvaient. S'étant avancés la nuit du 16 au 17 jusqu'au retranchement établi à 150 pas au sud-est du bois de trembles sur un point occupé par l'ennemi les chasseurs trouvèrent une lettre écrite en russe engageant nos soldats à se rendre aux Japonais.

« Les chasseurs délogèrent dans la nuit du 18 au 19 les Japonais de leurs retranchements longeant le pont du chemin de fer sur la rivière de Cha-Ho et détruisirent au moyen de pyroxiline les blindages des retranchements communiquant avec le pont.

« Cette entreprise qui avait pour but d'empêcher le passage des Japonais par le pont du chemin de fer avait été préparée pendant trois nuits en élevant sous une forte fusillade au moyen de la sape et de sacs de terre des retranchements pouvant permettre de tirer de près sur le pont ».

Des télégrammes de Sakharoff du 20 font connaître qu'il n'a reçu aucun rapport signalant de conflagrations des armées le 20 décembre pendant la journée. Le froid est de 9 degrés au-dessous de zéro avec vent léger.

**St-Pétersbourg, 21 décembre.** — Le correspondant de la *Birjevia Viedomosti* télégraphie de Moukden :

« La situation de l'armée japonaise empire chaque jour, l'esprit de notre armée au contraire s'améliore progressivement. Personne ne pense à la retraite. Partout on discute sur le lieu où l'ennemi sera battu.

### RAPPORT JAPONAIS

**Tokio, 21 décembre** (du quartier général japonais de Mandchourie). — On adresse le télégramme suivant :

« L'artillerie des Russes établie à l'est de Tachan a bombardé ce matin, à 1 heure, le voisinage de Singlougtoun ; à 4 heures, leur infanterie dessinait une attaque au sud de Pinnioupao et de Tatsoupao, mais fut repoussée, puis leur infanterie attaqua Tchinchantoung et Houangti.

« L'attaque fut très vigoureuse dans les environs de Tchinchantoung, mais après une heure de combat, l'ennemi fut repoussé complètement. Nous n'avons eu aucune perte. »

### A PORT-ARTHUR

**Paris, 21 décembre.** — La légation japonaise nous communique la dépêche suivante :

« Le commandant de l'armée devant Port Arthur envoie le rapport suivant : « Notre butin au fort nord de Tounki-Kouan-Chan est de 4 canons à tir rapide dont 2 peuvent servir.

« 4 mitrailleuses, toutes 4 en bon état, 5 canons de campagne dont on examine l'état enfin fusils, obus, munitions grenades, etc. »

**Tokio, 21 décembre** (armée japonaise sous Port-Arthur). — La capture du fort nord de Kikouanchan-Est est d'une grande importance pour les Japonais. Elle leur ouvre en effet le chemin entre ce fort et Kikouanchang-Est vers les collines plus élevées situées au-delà de ce point.

Elle facilite la capture de la colline de Kikouanchan-Est et fournit aux assiégeants plus de champ pour un assaut général contre la partie occidentale de la ligne des forts de l'Est.

Les Japonais sont maintenant maîtres de cinq forts de garde sur sept.

**Tokio, 21 décembre.** — L'amiral Togo a fait personnellement une série d'observations sur le *Sebastopol* et il a télégraphié au ministère de la marine à Tokio son opinion que le *Sebastopol* est maintenant hors d'usage.

## JOURNAUX DU MATIN

**Paris, 3 heures matin.**

**La République française.** — M. Latapie :

En principe nous n'avons pas grand goût ici pour les candidatures militaires, mais les circonstances actuelles sont essentiellement favorables à une candidature comme celle de l'amiral Bienaimé, c'est-à-dire que cette candidature s'impose, elle n'est pas seulement logique et naturelle, elle est urgente.

Les représentants de la nation, l'âme émoussée par trois années d'intrigues et de marchandages parlementaires, n'ont pas senti l'outrage fait à l'armée et n'ont pas partagé l'angoisse du péril. Eh bien il est bon, il est nécessaire que la nation elle-même fasse entendre sa plainte et rugisse de colère.

Paris dira ce qu'il pense de l'œuvre de M. Pelletan et du gouvernement tout entier. Paris vengera l'armée au nom de la France et de la République.

**Le Gaulois.** — M. Desmoulins :

L'affaire Dreyfus a, pendant des années, surexcité, énervé le public : allons-nous ouvrir, avec l'affaire Syuton, une nouvelle période de doutes angoissants, de polémiques acerbes, de querelles violentes.

Il se peut que le gouvernement ait intérêt à entretenir une agitation morale qui fait diversion a des préoccupations, dont il serait en droit de s'alarmer.

L'émotion causée par les révélations de Guyot de Villeneuve n'est pas calmée, la franc-maçonnerie est toujours en fort mauvaise posture devant l'opinion et l'on comprend l'intérêt que peut avoir le Grand-Orient à rompre les chiens en prolongeant une discussion passionnée qui détourne l'attention publique de Vadécard et de ses fiches.

Nous demandons la lumière, toute la lumière, toute la vérité, quelle qu'elle soit.

(*Fin de nos dépêches de nuit*).

### COURS DU HAVRE

Le Havre, 21 décembre

| Clôt. Cour. | Préc. Fév. | Ouverture Courant | | Ouverture Fév. | Clôture Cour | Clôture Fév. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 48 50 | 48 50 | Cotons ...... | 47 75 | 47 75 | 48 12 | 48 12 |
| | | *Tenance Soutenue* | | | | |
| 159 50 | 159 50 | Laines ...... | 159 50 | 159 50 | 159 50 | 159 50 |
| | | *Tenance Calme* | | | | |
| 49 25 | 49 25 | Cafés ...... | 49 75 | 49 75 | 49 25 | 49 25 |
| | | *Tendance Facile* | | | | |

## SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THEATRE. — Ce soir, à 8 heures, *Rigoletto.*

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Ce soir à 8 h. 1/2, *Les Aventures du Capitaine Corcoran.*

NOUVEAU-THEATRE. — En matinée à 1 h. 1/2 et ce soir à 8 heures, les *Aventures de Thomas Plumepatte*, le grand succès du Nouveau-Théâtre.

CASINO-KURSAAL. — Aujourd'hui à 8 h. 1/2 représentation de la revue *Ça tire l'œil.*

CONCERT DE L'HORLOGE. — Tous les soirs à 8 h. 1/4, le grand succès actuel *Pan ! dans l' Mille !* la pimpante revue de MM. Verdelet, H. Moreau et Quinel. Dimanche 25 et lundi 26 décembre, grandes matinées à 2 heures.

CIRQUE BUREAU FRERES (Avenue de Saxe). Aujourd'hui en matinée et en soirée irrévocablement dernières représentations de l'Auto-Bolide, ce terrifiant numéro qui a obtenu à Paris et à Lyon, un colossal succès.

## CONSTRUCTION
D'UN
### Hôtel des Postes, Télégraphes et Téléphones A LYON

Un concours est ouvert entre tous les architectes en résidence à Lyon, payant patente depuis 3 ans au moins dans cette ville et ayant construit un édifice public pour le compte de l'Etat, d'un département ou d'une commune.

Les architectes qui auraient l'intention de prendre part à ce concours devront en faire la demande au sous-secrétaire des Postes et Télégraphes dans le délai de un mois à partir du 25 Décembre prochain. A l'appui de leur demande, les concurrents devront fournir toutes pièces justificatives et de valeur professionnelle.

L'emplacement destiné à contenir les services de la poste, du télégraphe et du téléphone est situé à Lyon, rue Henri IV, au lieu dit « Les Halles Henri IV ».

Les concurrents trouveront à la Direction des Postes et Télégraphes du Rhône, Lyon, 33 *bis*, rue Vaubecour, tous les renseignements utiles, notamment les superficies actuellement occupées par les services. Il sera remis aux intéressés les pièces suivantes :

1° Un programme.
2° Un plan du terrain.
3° Un cahier des principes généraux pour l'installation des bureaux de poste, de télégraphe et de téléphone.

Il est accordé aux concurrents pour présenter leurs projets un délai de trois mois à compter du 25 décembre 1904.

Les projets seront reçus au sous-secrétariat des Postes et des Télégraphes (Direction du Matériel de la Construction 3e Bureau), 103, rue de Grenelle, à Paris, jusqu'au 25 Mars 1905 et à 6 heures du soir.

## AVIS
## Gd BAZAR DE LYON

31, rue de la République, 31

*Actuellement*

EXPOSITION GÉNÉRALE DE

## JOUETS

*et de tous Articles Nouveautés* POUR

## Cadeaux et Étrennes

BON MARCHÉ INCOMPARABLE

*Nous ne saurions trop recommander à nos Clients de ne pas attendre les derniers jours de Décembre pour faire leurs achats, afin d'éviter, autant que possible, l'ENCOMBREMENT qui se produit habituellement à cette époque.*

*Les personnes désireuses de voir leurs livraisons effectuées très promptement sont priées de faire leurs emplettes de préférence dans la matinée.*

Nous offrons, à tout acheteur, un SUPERBE CALENDRIER 1905

VISITER *les Vastes Sous-Sols*

## LA DÉPURATION CHEZ LA FEMME

### Par le Ferment de Raisins

On aura beau faire ; si son visage est pâle, terreux, jaunâtre, la plus jolie femme, comme d'ailleurs le plus bel homme, auront toujours un air flétri et souffreteux que ne masqueront pas les artifices les plus ingénieux et les plus raffinés. Une bonne mine, un sang pur, voilà le premier, l'indispensable élément de la beauté.

Aujourd'hui que ces questions sont mieux étudiées, mieux connues, plus approfondies, on sait que le sang véhicule dans notre économie des organismes étrangers appelés bacilles ou microbes qui sapent et détruisent la vie du globule rouge. Celui-ci se racornit pour ainsi dire, puis disparaît et meurt pour être remplacé par des globules blancs ou mal colorés.

Pour redonner à ce globule sa vitalité primitive, il faut deux choses : le ramener à son état initial, le débarrasser de ses éléments étrangers.

Or, voici que nous avons entendu à l'Académie de Médecine M. le professeur Jacquemin, l'admirable savant de Nancy, venir nous dire que le *Ferment pur de raisins frais* était un puissant excitateur de la vie cellulaire, un destructeur énergique et radical de tout microbe et de tout bacille.

Il s'est trouvé des expérimentateurs qui, appuyant cette merveilleuse et simple découverte (les grandes sont toujours simples) à l'hygiène de la beauté, ont enregistré des succès stupéfiants. Tel enfant, telle jeune fille, telle femme, tel homme fatigués, surmenés par la chlorose, l'anémie, la tuberculose ou encore cette étisie, mal définie et redoutable, ont absorbé les *Ferments purs de Jacquemin*. Au bout d'un temps relativement court, une transformation nette et précise s'est affirmée, puis progressivement le teint a repris sa fraîcheur, les chairs se sont raffermies et, avec ces modifications, sont revenues l'élégance des formes, le velouté de la peau, le brillant des yeux, la vivacité de l'expression.

En outre, il a été prouvé que, dans certains cas de canitie ou blanchiment prématuré des cheveux, la cure de ferment avait chez les sujets arthritiques *redonné à la chevelure sa teinte naturelle.*

L'explication scientifique de ce phénomène est difficile. Néanmoins, comme il est prouvé depuis les communications du professeur Triboulet à l'Académie de Médecine que l'arthritisme, le rhumatisme sous toutes ses formes est une maladie microbienne, et que la canitie elle-même est provoquée par une maladie du cuir chevelu, l'explication, si explication il y a, pourrait se révéler par déduction, considérant que le Ferment est un microbicide puissant.

Je ne voudrais pas qu'on m'accusât d'exagérer. Le mieux pour se convaincre est de voir, d'essayer par soi-même. Et je prédis que, lorsqu'elle aura employé les *Ferments purs de Jacquemin*, la femme qui aura recouvré sa beauté et sa jeunesse de santé, conviendra avec moi que le remède est bien simple, bien menu pour un si franc résultat.

Docteur MONTIGNY.

*Pour tous renseignements, écrire à M. le Professeur Jacquemin, Institut de Recherches scientifiques, à Malzéville, près Nancy (Meurthe-et-Moselle), qui, sur demande, enverra gracieusement une brochure contenant la communication à l'Académie de Médecine et de nombreuses observations sur des cas particuliers. Dans un but de vulgarisation humanitaire, l'Institut Jacquemin enverra le Ferment de Raisins franco de port et d'emballage.*

## VIN DÉPURATIF IODURÉ

A LA SALSEPAREILLE ROUGE

DE LA PHARMACIE MODERNE DE LYON

5, Rue Sainte-Catherine.

Sans fatiguer l'estomac, guérit les dartres, scrofules, eczémas, ulcères, rougeurs, démangeaisons, etc., et neutralise les accidents occasionnés par le mercure et ses dérivés. Son action ne peut se comparer à aucun produit similaire.

## FUNÉRAILLES D'AUJOURD'HUI

PREMIER ARRONDISSEMENT. — André Gabriel Rambaud, 65 ans, 4, impasse Vauzelles, 8 h. — Louise Cocolon, épouse Borron, dévideuse, 38 ans, 13, rue Sainte-Catherine, 10 h.

DEUXIEME ARRONDISSEMENT. — Jeanne-Julie d'André, veuve Guichard, 52 ans, 17, rue Duhamel, 9 h. — Eugène-Jacques Chapus, employé, 40 ans, 2, cours Charlemagne, 2 h. — Claude-André Burnichon, expert-comptable, 70 ans, 20, rue Centrale, 2 h. — Antoinette Montagne, 1 an 1/2, Charité, 8 h. — Félicité Fléchet, veuve Miliot, 85 ans, Charité, 10 h. — Noël Boeshertz, 22 mois, Charité, 10 h.

TROISIEME ARRONDISSEMENT. — Gilbert Bertrand, cultivateur, 70 ans, 206, route de Vienne, 8 h. — Jean Chaminade, employé, 36 ans, 202, rue de Créqui, 8 h. — Francis Breuil, 1 mois, 22, chemin des Culattes, 10 h. — Clémence Roche, épouse Peyrot, 49 ans, 19, rue Saint-Isidore, 2 h. — Marie Canard, veuve Déchamp, 64 ans, ménagère, 11, rue Hospice-des-Vieillards, 2 heures.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT. — Veuve Vincent, née Marie-Pierrette Guillard, dévideuse, 73 ans, hôpital Croix-Rousse, 8 h.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT. — Epouse Lacomme, née Marie Arnaud, débitante, 50 ans, 26 *bis*, rue du Pont-de-la-Gare, 8 h.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT. — Benoît Rochet, 7 mois 1/2, 45, rue Cuvier, 8 h. — Veuve Dory, née Marie-Elisabeth Moiroud, boulangère, 46 ans, 14, rue Molière, 2 h.

# COURS DE LYON

Du 21 décembre 1904

**CLOTURE A TERME**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 0/0 | 97 65 | Banque Ottomane | ... .. |
| Extérieure | 90 425 | Nord-Espagne | 185 .. |
| Italien | 105 .. | Saragosse | 302 .. |
| Turc unifié | 88 35 | Rio-Tinto | 1530 .. |
| Crédit Lyonnais | 1160 .. | Briansk | 481 . |
| Métropolitain | 580 .. | Thomson-Houst. | 828 .. |

**CLOTURE AU COMPTA..**

| ACTIONS | | OBLIGATIONS | |
|---|---|---|---|
| Gaz de Lyon | 715 .. | Lyon fusion anc. | 454 .. |
| Acier de Firminy | 2528 .. | — nouv | 450 .. |
| Acier de la Marine | ... .. | Rhône-Loire 4 % | ... .. |
| Acier. St Etienne | 1575 .. | Andalous 1re | ... .. |
| Forges d'Alais | 200 .. | Autriche-Hong. 1re | 447 .. |
| Bouney | ... .. | — nouv. 4 % | ... .. |
| Comm.-Fourch. | 900 .. | Lombardes anc. | 331 .. |
| Constr françaises | 135 .. | — nouv. | 326 .. |
| — russes | 256 .. | — — 4 % | ... .. |
| Creusot | ... .. | Nord-Espagne 1re | ... .. |
| Franche-Comté | 299 50 | — 2e | ... .. |
| Franco-Russes | 488 .. | — 5e | 342 50 |
| Horme | 137 .. | Asturies 1re | ... .. |
| Part Kama | .. .. | Saragosse 1re | ... .. |
| Petite Kama | .. .. | — 3e | ... .. |
| Blanzy | ... .. | Ville de Lyon | 102 25 |
| Berestow | ... .. | Ville de Paris 71 | 441 .. |
| Loire | 263 .. | — 98 | 417 .. |
| Montrambert | 840 .. | Communales 79 | 480 .. |
| Rive-de-Gier | 40 .. | Foncières 79 | 505 25 |
| Saint-Etienne | ... .. | Communales 80 | 503 .. |
| Trifail | 336 .. | Foncières 85 | 475 50 |
| Cie gén. de Navig. | 342 .. | Communales 91 | 400 50 |
| Banque privée | 453 .. | Foncières 95 | ... .. |
| Tramw. d'Angers | ... .. | Communales 99 | 472 .. |
| — de Limoges | ... .. | Tramw. Lyon 4 % | 303 .. |
| — de Lyon | 852 .. | — 3 1/2 | 291 .. |
| — Ouest-Elect. | 240 .. | Blanzy | ... .. |
| — Oran | 300 .. | Loire nouv. | 502 .. |
| Deux-Passages | 538 .. | Gaz de Lyon | ... .. |
| Grand-Bazar | 640 .. | Eaux, éclairage | 500 .. |
| Cordeliers | ... .. | Jonage 4 % | 497 .. |
| Bergougnan | ... .. | Tresses et Lacets | 495 .. |
| Dynamite russe | 96 .. | Russie mérid. | 330 .. |
| Phonographes | 212 .. | Rykovski | ... .. |
| Plaques Lumière | 506 25 | Trifail | ... .. |
| Anc Etabl. Rivat | 500 .. | Barcelone Dir. | 269 .. |
| Soie Chardonnet | 1800 .. | Cacérès | ... .. |
| Soie Artificielle | ... .. | Ségovie | ... .. |

# COURS DE PARIS

Du 21 Décembre 1904

| Préc. clôt. | TERME | Prem cours | Dern. cours |
|---|---|---|---|
| 97 60 | 3 % français | 97 62 | 97 47 |
| ... | Italien 5 % | 105 10 | ... |
| 90 3. | Espagne 4 % Extérieure | 90 47 | 90 07 |
| 64 87 | Portugais nouveau | 65 .. | 64 92 |
| 75 . | Russe 3 % 1891 | 74 80 | 74 35 |
| 88 15 | Turc unifié | 88 30 | 87 92 |
| ... | Turc 4 % | ... | ... |
| 89 50 | Argentin Réacision | 89 35 | 88 90 |
| 83 15 | Brésil 4 % | 83 45 | 82 90 |
| 79 40 | Serbe 4 % | 79 35 | 79 25 |
| ... .. | Banque de France | ... .. | ... .. |
| ... .. | Crédit Foncier | 732 .. | ... .. |
| ... .. | Comptoir Nation. d'Escompte | 632 .. | ... .. |
| 1158 . | Crédit Lyonnais | 1160 .. | 1156 .. |
| 1262 .. | Banque de Paris | 1262 .. | 1260 .. |
| 591 .. | Banque Ottomane | 592 .. | 591 .. |
| ... .. | Banque Autrichienne | ... .. | ... .. |
| 1344 .. | Paris Lyon | 1345 .. | ... .. |
| ... .. | Autrichiens | ... .. | ... .. |
| ... .. | Lombards | 92 .. | ... .. |
| 300 .. | Saragosse | 301 .. | 299 .. |
| 185 .. | Nord-Espagne | 186 .. | 184 .. |
| 829 .. | Thomson-Houston | 827 .. | 835 .. |
| ... .. | Forces Motrices du Rhône | ... .. | ... .. |
| 580 .. | Métropolitain | 579 .. | 577 . |
| ... .. | Dynamite Cie | 553 .. | ... .. |
| 481 .. | Briansk | 483 .. | 472 .. |
| 1675 .. | Sosnowice | 1675 .. | 1664 .. |
| ... .. | Suez | 4501 .. | 4500 .. |
| 1524 .. | Rio-Tinto | 1526 .. | 1527 .. |
| 88 1/8 | Consolidés à Londres | 88 1/4 | 88 1/4 |

**APRÈS BOURSE**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 3 0/0 | 97 46 | De Beers | 459 50 | Goldfields | 207 50 |
| Tharsis | 136 .. | Chartered | 60 .. | East Rand | 229 50 |

**CHANGES SUR PARIS**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Londres L. | 25 32 ... | Bruxelles | 100 21 ./. |
| Madrid P. | 35 15 ... | Rome L. | 99 98 .. |
| Barcelone P. | 35 20 ... | St-Péters. R. | 37 51 .. |
| Lisbonne R. | 625 ... | New-York D. | 515 .. 5 8 |
| Vienne Fl. | 95 20 ... | Amsterd. Fl. | ... .. |
| Berlin Rm. | 80 95 ... | Constant. Lt. | 88 85 ./. |
| Hongkong | 2 30 ... | Singapore | .. ./. |
| Shanghai | 3 20 ... | Bombay | 14 1.16 |
| Japon | 2 54 ... | Calcutta | 14 1.16 |

# MINES D'OR

Paris, 21 décembre

| | | | |
|---|---|---|---|
| De Beers ordin. | 459 50 | Ferreira | 585 50 |
| French Rand | 81 25 | East Rand | 227 50 |
| Robinson Gold | 252 .. | Kleinfontein | 66 .. |
| Robinson Rand | 50 50 | Geldenh. Estate | 145 .. |
| Chartered | 60 .. | Transwaal | 106 .. |
| Consol. Goldfields | 207 50 | Mozambique | 33 . |
| Langlaag Estate | 101 50 | Durban | ... .. |
| Randfont. Estate | 83 75 | Lancaster | 60 75 |
| Sheba | .. .. | Rand Mines | 290 75 |
| Simmer | 60 .. | Huanchaca | 107 50 |

## BULLETIN FINANCIER

### LYON

Lyon, 21 décembre.

Notre séance a présenté une bonne tenue sur l'*Extérieure*, les *Chemins Espagnols*, et le *Rio-Tinto*, les transactions ont été nombreuses et surtout animées sur ces valeurs. Par contre, la Rente était plutôt offerte.

On a coté :

*3 0/0* 97.625, 97.675, 97.65 offert.

*Extérieure* 90.375, 90.45, 90.425. Le change valait 35.30 à Barcelone.

*Turc unifié* 88.20, 88.225, 88.20, 88.35.

*Chemins espagnols fermes. Rio-Tinto* 1527, 1529, 1527, 1530.

Dont 5 au 30, 1546.

Dont 10 — 1538.

Cuivre sans aucun changement à Londres et à New-York.

*Amalgamated 67,62, en reprise.*

Nous ne changeons pas d'avis, si on monte, en vendre, car l'Amérique nous réserve des surprises désagréables.

Les meneurs tiennent le marché, car ils ont à écouler les emprunts bulgare, serbe, russe, etc., rien en dehors de ces divers emprunts, ne justifiant des cours pareils, à une époque où l'argent devient cher.

*Comptant. — Actions.* — Comp. Exploration 27, Société Lyonnaise 615, Bons Panama 111.50, Jonage 452.50, Gaz Florence 1350, Reims 760, Venise 815, Union Gaz 742, Huta 4.000, Rochet 2.375, Communay 280, Dombrowa 1.518, Péronnière 415, Bateaux 245, Algérie 124, Dijon 204, Drôme 375, Neuville 380, Bron 78, Nouvelle Bron 339, Valence 65, Borel 550, Boyer 84.50, Paris Pompes 3.25, Produits Alais 660, Américaine 233, Paris Izieux 127.

*Obligations.* — Dombes 446, Paris 1875, 561 1892, 377, traction 165.50, Valence 4 0/0, 344, Marine 503, Russie 410, Kama 510, Bérestow 505, Sotiel Coronada 197.

*En banque.* — Sur Londres un peu mieux, les Mines ont été fermes au début pour clôturer plus lourdes, sauf la *De Beers* demandée malgré la réduction du dividende.

De Beers 457, 460, Chartered 61, Eas Rand 231,50, Goldfields 209.50, 208, 208.50, Rand Mines 293, May 109, Transwaal 109.50.

*Actions.* — Urikany 108.50, Cape 123.50, Pottendorff 516, Selo 500, Electron 240, Borax préf. 264, Versailles 200, Aix-les-Bains 7.50, Montolieu 514, Vieille Castille 30, Kriéger 139.50, Dombrowa 490, Romanche 288, Brevets 270, Glace 42, Ferrand 86, Taverne 110, Syndicat Lyonnais 1.415, Alimentation Richard 215, Parts 89.50, Textiles 212, Claudinon 980, Anasaha 127 125, 127.

*Obligations.* — Romanche 480. Villard 455, Peignages 505, Jourevka 455. Hongrois 97.80, Poti 252, Varsovie 255, Chemins locaux 418.

**TREBLA.**

NOTA : Le chroniqueur Trebla répond à toutes demandes de renseignements. Joindre un timbre de 0.15 pour la réponse.

Paris, 21 décembre.

Un revirement se produit au marché et l'on se demande si l'année s'achèvera sur les plus hauts cours. Il est vrai que d'ici au 31 décembre, tout peut changer à nouveau. Le passage à la discussion des articles de la loi de l'impôt a été voté à une très forte majorité, mais il ne faut pas oublier que ce vote ne signifie rien.

Les caisses achètent 33,400 francs de rente, ce qui entraîne le client à en demander un peu.

L'Extérieure est presque lourde à 90,17 ; le Turc unifié se demande en reprise à 88,40 contre 88,15 hier, mais il finit en perte à 87,92. Les Russes réactionnent : on donne comme explication l'approche d'un emprunt, mais ce n'en est pas une. Les établissements de crédit gardent leurs bonnes tendances. Le reste du marché manque d'activité en clôture.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES

*Blanchisserie de Courcelles*

L'assemblée de la *Blanchisserie de Courcelles* s'est tenue le 10 courant. Elle a approuvé les comptes du 31 août dernier, se soldant par un bénéfice net de 120.509 31 sensiblement égal à celui de l'exercice précédent qui avait été de 117.044 13.

Le dividende a été maintenu à son chiffre antérieur de 7 fr. par action. La réserve spéciale a reçu 20.000 fr. et se trouve ainsi portée à 400.000 fr. Une somme de 3.131 94 a été reportée à nouveau.

M. Salzedo, administrateur sortant a été réélu. MM. Gibus, Ferrari, et Finali ont été nommés aux mêmes fonctions ; le nombre des administrateurs se trouve ainsi porté à sept.

Le dividende sera mis en paiement le 15 courant, à raison de net 6 72 par titre nominatif et 6 52 par action au porteur contre remise du coupon n° 6.

*Etablissements Dubonnet*

Le solde du dividende de l'exercice clos le 30 juin dernier a été fixé à 3 fr. 50. Il sera mis en distribution à partir du 1er janvier prochain, en même temps qu'un acompte de 12 fr. 50 sur l'exercice en cours, contre remise du coupon 21. Net au nominatif, 15 fr. 21 ; net au porteur ; 14 fr. 71.

*Madrid à Cacérès et au Portugal*

| | |
|---|---|
| Recettes de la 48e semaine : Cacérès, recettes depuis le 26 nov. au 2 déc. 1904 | 65.495 55 |
| Du 26 nov au 2 déc. 1903 | 92.805 42 |
| Différence en 1904 | — 27.309 87 |
| Ouest d'Espagne, du 26 nov. au 2 décembre 1904 | 62.883 09 |
| Du 26 nov. au 2 déc. 1903 | 63.329 63 |
| Différence en 1904 | — 441 5. |
| Recettes depuis le 1er janvier : Cacérès 1904 | 4.348.596 27 |
| — 1903 | 4.483.320 07 |
| Différence en 1904 | — 74.723 80 |
| Ouest d'Espagne, 1904 | 2.776.216 80 |
| — 1903 | 2.864.740 52 |
| Différence en 1904 | — 88.423 72 |

*Le Gérant :* CLAUDIUS LAMURE

Imp A. GENESTE. 71, rue Molière, Lyon


GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTES

# AUX DEUX PASSAGES

LYON *Rue et Place de la République, 34, 36, 38* LYON

38, 40, 42, rue Palais-Grillet, et rue Thomassin, 24, 26, 28

ACTUELLEMENT

*Mise en Vente de tous les Articles*

POUR

CADEAUX & ÉTRENNES

Occasions Incomparables à tous les Comptoirs

PRIMES Pour tout achat un SUPERBE CALENDRIER et notre Petit ALMANACH BIJOU.

PRIMES Nous offrirons pour tout achat de 10 fr. L'AGENDA DES DEUX PASSAGES *Jusqu'au 24 courant*

LE GUIDE

très complet et illustré du Voyageur et du Touriste

EN BEAUJOLAIS

Villefranche-Tarare — Villefranche-Monsols

Lozanne-Paray-le-Monial

Par E. BERLOT-FRANCDOUAIRE

Prix : 1 franc 50. — 1 francs 75 par la poste

En vente à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, dans toutes les librairies et chez l'auteur, 65, cours Vitton, Lyon.

HORS CONCOURS, EXPERT DU JURY

aux Expositions Universelles de Lyon 1894 et Paris 1900

APÉRITIF RAFRAICHISSANT, HYGIÉNIQUE

*Exigez la bouteille*

Vente en gros : C. DESPLACE, LYON

MALADIES NERVEUSES

Guérison certaine par l'ANTIEPILEPTIQUE de LIÈGE de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'Epilepsie réputée jusqu'à aujourd'hui incurable.

La brochure contenant le traitement et de *nombreux certificats de guérison* est envoyée franco à toute personne qui en fera la demande à M. FANYAU, pharmacien à LILLE (Nord).

Pour la Publicité, s'adresser à la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, rue de la République, Lyon.

Toile Souveraine

Julie GIRARDOT

Prothière, pharmacien

60 ans de succès

CONTRE DOULEURS

PLAIES ET BLESSURES

MARQUE DÉPOSÉE Se méfier des contrefaçons

TOILE SOUVERAINE JULIE GIRARDOT CODEX N° 693

Exiger sur la toile le timbre ci-contre portant le nom de JULIE GIRARDOT.

Fabrique av. du Doyenné, 5, au 1er

— LYON —

GROS ET DÉTAIL

*Dépôts à Lyon :* Pharmie du SERPENT, rue Lanterne, 32, et à la Phie, cours Morand, 40.

Prix : 6 fr. le mètre

Envoi contre mandat-poste au nom de Julie GIRARDOT

VIN MACON garanti naturel 59f

Les 215 litres Fco votre gare. Echon : 0'30. Union Propriétaires, Villefranche (Rhône)

Augmentez votre Revenu

Méthode sûre, doub. capital ch. ann., 100 f. au-dess., pouv. être retir., augm. s. av. aussi comm. qu'une banq. ass. 1. pl. hauts bénéf. Broch. ill. compl. grat. Stephens et Henderson, Coton, 29, rue Bourse, Havre.

Les GUIDES POL Plus Pratiques EN VENTE dans les LIBRAIRIES et BIBLIOTHÈQUES des GARES

Donnent par ordre alphabétique tous renseignements indispensables aux Touristes, Chauffeurs. — Plans, Cartes géographiques

Collection des GUIDES POL

Aix-les-Bains, Annecy, Besançon, Cannes, Genève, Grenoble, Lyon, Marseille, Menton, Monaco, Nice, Vichy, Avignon, Dijon, Grasse, Mâcon, Valence, Vienne, St-Etienne, Toulon

Prix de 0 fr. 50 à 1 fr. 50

Ste DE PUBLICITÉ

Artistique et Commerciale

ANONYME AU CAPITAL DE 425.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

*LYON — 52, Rue de la République, 52 — LYON*

ATELIERS D'AFFICHAGE ET ENTREPOTS : Rue des Templiers, 4

Téléphone interurbain : 8-91

AFFICHEUR DES SPECTACLES ET CONCERTS

*CORRESPONDANTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE*

CONCESSIONS EXCLUSIVES :

A LYON

Kiosques à Journaux.
Urinoirs lumineux.
Urinoirs adossés ou Vespasiennes pourvues d'écrans métalliques.
Colonnes de Jonage.
Tour métallique de Fourvières.
Chalets de nécessité.

A LYON

Publicité du Nouveau-Théâtre (ex-Eldorado), (seul programme officiel et rideau annonces, enseignes extérieures).
— du Casino-Kursaal (seul programme officiel, rideau-annonces, hall, publicité intérieure).
— de la Scala-Bouffes (seul programme officiel, rideau-annonces, publicité intérieure).

ANNONCES ET RÉCLAMES

*dans tous les journaux du monde*

AFFICHAGE FRANCE ET ÉTRANGER

*Distribution d'Imprimés*

*HOMMES-SANDWICHS*

*VOITURES-RÉCLAME*

PRIX MODÉRÉS

NEZ OREILLES Nous sommes heureux d'apprendre aux lecteurs qu'un merveilleux traitement vient d'être découvert par l'institut Drouet pour la guérison des affections du nez. De plus, cet établissement humanitaire indique *gratuitement* le traitement à suivre pour la guérison des affections des oreilles. Il suffit pour cela de demander au Dir, 112, Bd *Rochechouart, Paris*, le Journal des Maladies du Nez et de la Surdité ; envoyé à *titre gracieux* et contenant les plus précis et les meilleurs conseils

TRÉSOR DES CHEVEUX

PÉTROLE HAHN

*ANTISEPTIQUE et RÉGÉNÉRATEUR*

Souverain contre toutes les

Affections du Cuir Chevelu

DIPLÔME D'HONNEUR A L'EXPOSITION

Certificat d'innocuité et d'ininflammabilité décerné par la Faculté des Sciences.

EN VENTE PARTOUT. FLACONS : 2'50 et 4 fr. — GROS : F. VIBERT, 47, Avenue des Ponts, LYON.

40 ANS DE SUCCÈS

EMPLATRE BARBERON

L'EMPLATRE BARBERON, préparé à la résine cuite de sapin de Norvège, est d'une efficacité parfaite, tout en ne provoquant aucune irritation, ne forme aucune gonfle, n'engendre pas la fièvre et n'exige aucun pansement. Il permet de sortir, de travailler et de ne rien changer à ses habitudes, s'emploie en toutes saisons. Il est très efficace contre la paralysie, la goutte, les rhumatismes, maladie de foie, coups, foulures, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes. L'appliquer : 1° SUR L'ENDROIT MALADE : Pour paralysies, goutte, rhumatismes, points de côté, maladie du foie et tous les points douloureux. — SUR LA POITRINE : Pour toux, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes, catarrhes. — SUR LE VENTRE : Pour diarrhées, dérangements de corps et coliques. — SUR LE CREUX DE L'ESTOMAC : Pour maux d'estomac, mauvaises digestions, dyspepsie.

SUIVANT LA GRANDEUR DES EMPLATRES LEURS PRIX SONT DE : 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50

Des emplâtres de 0 fr. 60 sont préparés spécialement pour enfants contre la Coqueluche, Toux de rougeole, Rhumes, Vers et Diarrhée de leur âge.

Exiger la marque le COQ, la signature BARBERON et refuser tout emplâtre vendu au rabais.

Gros et détail : PHARMACIE BARBERON, place Boivin, 9, à SAINT-ETIENNE (Loire).

ENVOI FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE CONTRE TIMBRES ET MANDAT - VENTE TOUTES LES PHARMACIES

ALBERTINY & Cie Pâtes Alimentaires EXTRA

*La Maison du Petit St-Thomas*

Rue du Bac, à PARIS

OFFRE

DE

Grandes Facilités de Paiement

à toute Personne solvable

DEMANDER :

La NOTE EXPLICATIVE et le Catalogue Général Illustré des

Modes, Toilettes et Nouveautés d'Hiver

S. P. A. 52, rue de la République, LYON, Publicité sous toutes ses formes


FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 22 décembre — 14 —

# MAXIMILIEN HELLER

PAR

**Henry CAUVAIN**

DEUXIÈME PARTIE

« Mais, comme je désirais me faire un allié du petit homme qui avait l'air fort intelligent, je ne pris pas un air très terrible ni une voix bien rude. Celui-ci, avec cette perspicacité que les enfants possèdent à un si rare degré, s'aperçut vite que je n'étais pas un ogre prêt à le dévorer.

« Aussi l'expression de terreur de son visage disparut tout à coup pour faire place au plus naïf étonnement.

« Il me regarda pendant quelques secondes, puis me dit brusquement :

« — C'est la première fois que vous venez au pays ?

« — Oui.

« — Vous êtes ami de M. Bréhat-Kerguen ?

» — Pas précisément.

« — Qui êtes-vous donc ?

« — Tâche de le deviner. »

« J'avais lâché ses deux mains. Il s'était baissé de quelques centimètres, avait posé ses joues roses sur ses poings fermés, et me regardait, des pieds à la tête, avec ses grands yeux bleus surpris.

« — Qui vous êtes ?... eh ! ma doué !... Je n'en sais rien... Vous venez de Paris avec lui ?

« — Oui.

« — Ah ! vous êtes Parisien alors ? »

« Ses regards redoublèrent d'attention. Il semblait chercher dans sa cervelle l'explication de ce mystère, qui l'intriguait au plus haut point.

— Ecoute, lui dis-je d'un ton sérieux, tu me parais un brave garçon : je vais te dire qui je suis. M. Kerguen m'a pris à son service à Paris comme valet de chambre et m'a amené avec lui. Tu sais que le maître a des idées un peu... singulières.

— Ah ! j'crois bien ! fit-il de sa voix moqueuse, en éclatant de rire.

— Eh bien, figure-toi qu'il m'a défendu de sortir du jardin. Pouquoi ? Je n'en sais rien. C'est une lubie qui lui a pris. Or, j'ai besoin d'aller au village. Veux-tu faire ma commission ?.

Je lui glissai dans la main une petite pièce d'argent, ce qui lui fit écarquiller les yeux.

— Foi de Jean-Marie, me dit-il d'un ton convaincu, demandez-moi tout ce que vous voudrez, je le ferai.

— Tiens... tu vois bien cette lettre ? il faudra que tu la mettes à la poste du bourg sans que personne te voie.

Sa pantomime exprima encore l'étonnement le plus grand. Il trouvait sans doute le service que je lui demandais peu en proportion avec la récompense princière qu'il avait reçue d'avance.

— Ce n'est pas tout. Il faut me promettre de ne parler à personne au village de ma présence ici.

Il fit, de la tête, un signe énergique d'assentiment.

— Il faut encore me promettre de revenir tous les jours, à cette même place, prendre mes commissions.

— Oh ! pour ça, me dit-il de son air malin, ne craignez rien... je suis exact.

— Si je suis content de toi, je te laisserai pêcher, sans te dénoncer, les truites du bonhomme, et, de plus, je te donnerai toutes les semaines une piè d'argent comme celle-ci. Mais, si tu me trahis, prends garde ! je dis tout au maître.

Il sourit avec un air triomphant :

— Foi !... je ne vous trahirai point, et vous pouvez compter sur moi... Pourtant, ajouta-t-il après un instant de réflexion, je ne vous promets pas de venir moi-même tous les jours. Ma mère m'envoie quelquefois garder notre vache sur la coline là-bas, et c'est trop loin pour que je quitte le pré. D'autant plus que Noiraude est fine. Si elle me savait ici, elle irait manger les choux du père Le Goalou, comme elle a fait déjà une fois.

« Mais ces jours-là, je vous enverrai, à ma place, la petite Rose, — ma sœur jumelle, — et elle fera bien vos commissions, ne craignez rien, et sans en rien dire à personne !... Nous nous ressemblons comme deux pains sur la planche : vous le reconnaîtrez aisément. »

« Je lui donnai ma lettre (celle qui est datée du 22). Il la serra dans sa ceinture, puis enveloppa dans un grand mouchoir tapissé d'herbes fraîches les truites qu'il avait pêchées.

« — Oh ! murmurait-il en contemplant son butin, le vieux Ruk aura une bonne part aujourd'hui.

« — Qui est le vieux Ruk ?

« — C'est notre voisin. Il est vieux et malade... Quand la pêche va bien nous partageons et nous donnons la moitié.

« J'admirai la candeur du bambin, qui regardait le tribut journalier qu'il prélevait sur le vivier du châtelain comme un bien très légitimement acquis.

« — Mais, ajouta-t-il en secouant sa jolie tête blonde, l'hiver, voyez-vous, il n'y a rien à faire... rien, rien que la pêche... toujours du poisson... Ah ! en été, c'est différent : il y a les fruits ! Tenez, vous voyez dans ce coin là-bas ce gros arbre tordu contre le mur... C'est un espalier de poires... oh ! mais des poires !...

« Ses joues s'enflaient et ses yeux brillaient de plaisir tandis qu'il prononçait ces mots.

« — Et comment fais-tu pour les attraper ?

« — Avec une gaule pointue, donc... je les fais tomber à terre et puis après je les pique.

« — Tu ne descends jamais dans le jardin ?

« — Oh ! que nenni, par exemple... Le jour, il y a le vieux jardinier qui me déteste et qui a dit que s'il me prenait, il m'arracherait les oreilles ; et la nuit... il y a Jacquot ! »

« La voix de l'enfant tremblait un peu en achevant ces dernières paroles.

« — Ah ! oui.... l'ours... Il est donc méchant ?

« — S'il est méchant ? Jésus ma doué !... exclama Jean Marie... On le lache toutes les nuits lorsque le maître est là et il rôde dans le jardin en grognant... en grognant... On l'entend quelquefois du village. Une nuit, le chien du vieux Ruk a sauté dans le jardin pour courir sur lui, — et le chien du vieux Ruk était gros comme un veau. — Eh bien ! Jacquot l'a attendu et l'a dévoré... Il me dévorerait encore bien plus, moi !

— Et il y a longtemps que M. Kerguen a ce vilain animal ?

— Hein ? s'il y a longtemps !... Ah ! j'crois bien ; Jacquot est vieux maintenant. Ma mère m'a bien souvent conté l'histoire. Il y a dix ans, au pardon de Soc-ahr, il est venu un grand et gros homme qui conduisait Jacquot et lui faisait faire des tours sur la place. Il paraît que le maître a vu cet homme... il a voulu acheter son ours... vous comprenez ?... Il l'a fait venir au château avec Jacquot, et le soir l'homme s'en allait par le village, sans sa bête, montrant à tout le monde les pièces d'or qu'il avait reçues du maître... Il disait partout qu'il était bien content de s'être débarrassé de Jacquot parce qu'il lui coûtait trop cher à nourrir... et qu'avec cet argent il aurait de quoi vivre dans ses vieux jours... Mais il paraît que l'ours n'était pas si féroce dans les premiers temps... C'est le maître qui l'a rendu méchant exprès. Il le bat et ne lui donne pas assez à manger.

« — Mais pourtant Jacquot a l'air d'aimer M. Kerguen ?

« — Oh ! pas de danger qu'il touche au maître, ni au vieux jardinier non plus... Ils ont un secret pour cela... ils le prennent je ne sais comment par la peau du cou, près de l'oreille... comm'ça, tenez, et... »

« L'enfant interrompit soudain son discours, mit prestement ses poissons sous son bras et disparut derrière le mur.

« Cette fuite précipitée avait été occasionnée par la vue du vieux jardinier qui s'avançait au bout d'une allée.

« Je me mis à regarder d'un œil indifférent les poissons qui jouaient dans les eaux du vivier, et le vieil idiot passa près de moi, sans avoir le moindre soupçon.

« J'étais soulagé d'un grand poids et d'une grande inquiétude et je songeais avec plaisir que désormais je pourrais correspondre au dehors à l'insu de mon maître. »

III

« Kerguen, jeudi.

« Je ne sais si j'aurai la force d'achever cette lettre. Je suis épuisé : la fièvre me dévore. Mais, malgré cette faiblesse extrême, les événements que j'ai à vous raconter sont trop importants pour que je tarde à vous en envoyer le récit.

« Ce n'est pas seulement le désir de contenter votre curiosité qui me fait vous écrire. Ces lettres sont destinées à servir de pièces d'accusation, si je viens à mourir à la tâche.

« Aussi, s'il arrive que trois jours s'écoulent sans que vous receviez de mes nouvelles, portez immédiatement mes lettres au juge d'instruction, en lui révélant tout ce que vous savez déjà et tout ce que vous pouvez avoir deviné.

« Mais j'ai hâte d'aborder le récit des événements de la nuit dernière. Excusez le décousu de ma lettre : la plume me tremble entre les doigts, c'est à peine si je puis joindre deux idées : ma tête est en feu, et je suis obligé de prendre un instant de repos après avoir écrit chaque phrase.

« J'étais déjà bien souffrant hier soir : la fièvre me brûlait cruellement, je ne pouvais poser ma tête sur l'oreiller sans ressentir des douleurs intolérables.

« Je me levai et j'ouvris ma fenêtre : un vent glacé vint me frapper au front ; j'en éprouvai un grand soulagement.

« Je m'accoudai à l'appui de la croisée, et tombai dans une demi-somnolence pendant laquelle j'eus un affreux cauchemar ; il me semblait qu'on me broyait la tête à coups de marteau.

(A suivre.)